

COMMUNE DE BOUVIGNIES.
DEPARTEMENT DU NORD.

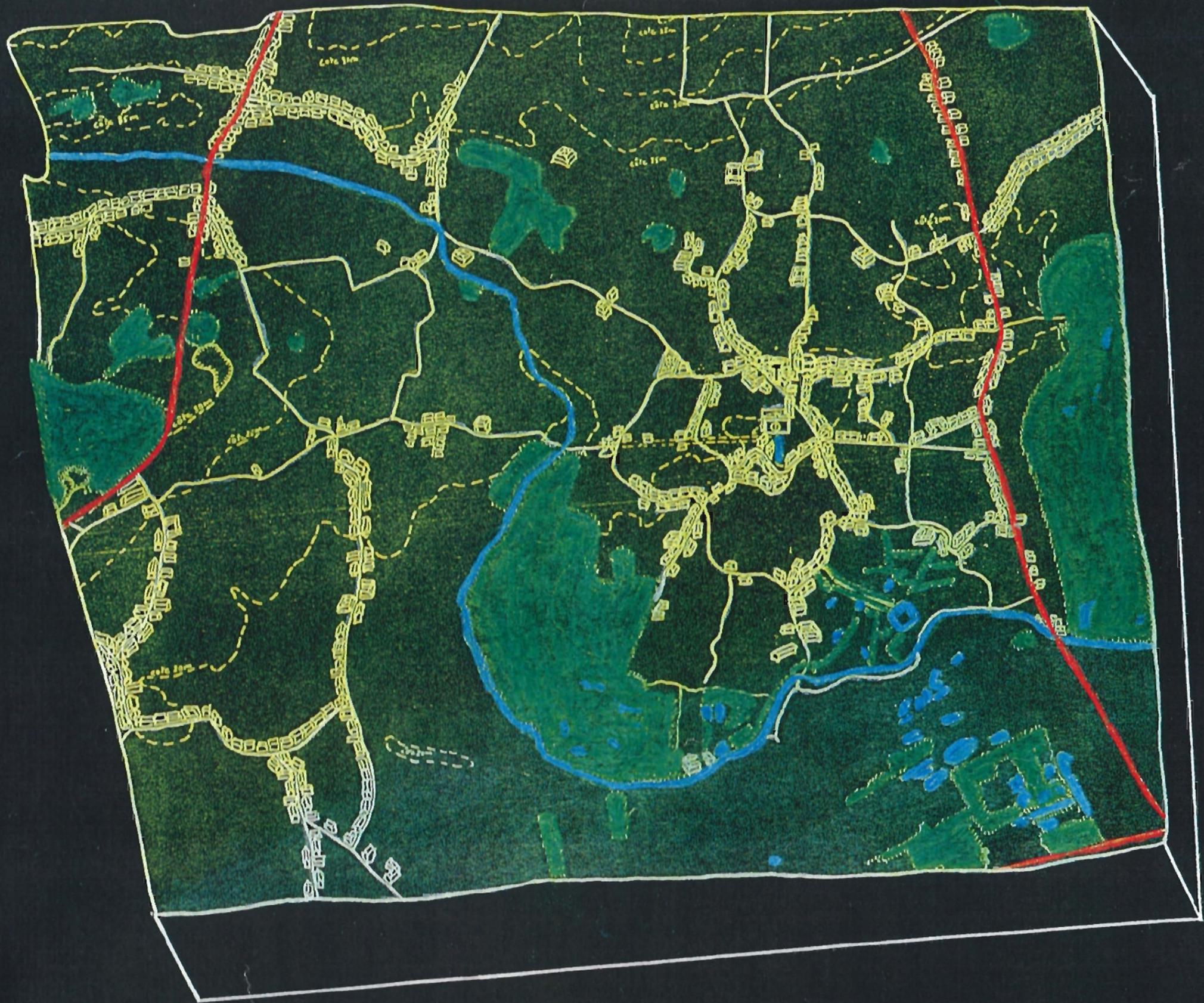
Etude du fond d'amélioration du cadre de vie de la commune de Bouvignies.

Décembre 1996.

AGENCE DE PAYSAGE BOCAGE.



Bocage/E.C.V. de Bouvignies/décembre 1996.



LISTE DES INTERLOCUTEURS.

Monsieur DELRUE, maire de Bouvignies.

Monsieur Frédéric PRADALIER, adjoint au maire.

Madame Edith DEBOURS, adjoint.

Monsieur Jean-Pierre BRIENNE, conseiller municipal.

Monsieur Jean-Marie VALIN, conseiller municipal.

Monsieur Vincent LEVIVE, du Conseil d'Architecture d'urbanisme et d'environnement.

Monsieur Normand, de la Direction Départemental de l'équipement d'Orchies.

Madame Bernadette Marie, chargé d'étude en aménagement et développement rural.

Monsieur Jean FONTENIER, président de l'association Pévèle Nature.

Madame Katia EMERAND, paysagiste au Parc Naturel Régional.

Madame Annick CAUDERLIER, coloriste du Syndicat Intercommunal Des Eaux du Nord.

Veillez nous excuser, si par inadvertance, nous avons oublié de mentionner d'autres participants, c'est avec plaisir que nous compléterons cette liste.

TABLES DES MATIERES

ETUDE DU FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE LA COMMUNE DE BOUVIGNIES

- LISTE DES INTERLOCUTEURS.	3
- TABLES DES MATIERES	4
- PLANCHES ET DOCUMENTS	6
1. ETAT DES LIEUX	7
1.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE :	8
1.1.1. ENTRE LA PEVELE ET LA PLAINE DE LA SCARPE.	9
1.1.2. L'ARC FORESTIER ENTRE PHALEMPIN ET MARCHIENNES.	12
1.1.3. HISTOIRE D'UNE IMPLANTATION.	15
1.1.4. CROISSANCE D'UNE AGGLOMERATION.	16
1.2. DIAGNOSTIQUE DU TERRITOIRE : DISTINCTION DE 4 ENTITES PAYSAGERES	19
1.2.1. L'AIRE URBANISEE	20
1.2.1.1. LES CENSES : LES FERMES.	21
1.2.1.2. PATRIMOINE SEIGNEURIAL, RELIGIEUX ET INDUSTRIEL.	21
1.2.1.3. DERIVES :	22
1.2.2. LA PLAINE AGRICOLE	23
1.2.3. LA FORET	24
1.2.4. LE MARAIS	25
1.2.5. LE PATRIMOINE COMMUNAL	26
1.2.6. EQUIPEMENTS & ACTIVITES	27
1.2.7. LES AXES ROUTIERS	28
2. PROJET DE TERRITOIRE	29
2.1.1. SCHEMA D'INTENTIONS	31
2.1.2. AMENAGEMENT AU COEUR DU VILLAGE	32
2.1.3. SCENARIOS D'EVOLUTION DE L'URBANISATION SUR 30ANS.	33
2.1.3.1. MAINTIEN DANS L'ETAT ACTUEL :	33
2.1.3.2. HYPOTHESE MAXIMALE D'URBANISATION DANS LE CADRE DU P.O.S. EN COURS D'AGREMENT :	34
2.1.3.3. HYPOTHESE CONSISTANT A RENFORCER LES HAMEAUX PLUTOT QUE DE DISPERSER L'URBANISATION SUR TOUT LE TERRITOIRE	35
2.1.3.4. HYPOTHESE DE RENFORCEMENT DE LA COMMUNAUTE D'HABITANTS AU COEUR DU VILLAGE.	36

3. PROJETS D'AMENAGEMENT ET RECOMMANDATIONS	37
3.1. STRATEGIE VEGETALE	38
3.1.1. STRATEGIE VEGETALE A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	39
3.1.1.1. OBJECTIFS :	39
3.1.1.2. PLAINE AGRICOLE	39
3.1.1.2.1. Champs :	39
3.1.1.2.2. Boqueteaux :	39
3.1.1.2.3. Fermes :	39
3.1.1.3. AIRE URBANISEE	39
3.1.1.3.1. Village :	39
3.1.1.4. MARAIS	39
3.1.1.4.1. Zones humides :	39
3.1.1.4.2. Forêt :	39
3.1.2. VEGETALISATION DES HAMEAUX	40
3.1.3. GUIDE DE PLANTATION	41
3.1.4. GESTION ET VALORISATION DU PAYSAGE RURAL	42
3.2. AMENAGEMENTS PARTICULIERS DU CENTRE DU VILLAGE	43
3.2.1. LA PLACE	44
3.2.1.1. ETAT DES LIEUX :	44
3.2.1.2. BESOINS :	44
3.2.1.3. EXIGENCES :	44
3.2.1.4. CONTRAINTES :	44
3.2.1.5. POINTS FORTS	44
3.2.1.5.1. Actions ponctuelles :	44
3.2.1.5.2. Circulation	45
3.2.1.5.3. Ecole :	45
3.2.1.5.4. Liaisons et relations :	45
3.2.1.5.5. Réseaux	45
3.2.1.5.6. Place :	45
3.2.1.5.7. Signalétique :	45
3.2.2. AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHAPELLE, DU CARREFOUR RUE DE LA LOMBARDERIE/RUE DE LA PLACE, DU CIMETIERE DE L'EGLISE	46
	46bis, ter et quarter
3.2.3. AMENAGEMENT PAYSAGER DU CARREFOUR DE LA D30 ET DE L'ECOLE	47
3.2.4. LA BASE DE LOISIRS ET L'AXE DE LA QUESNEE	48
3.2.4.1. ETAT DES LIEUX	48
3.2.4.1.1. Les avantages du site	48
3.2.4.1.2. Les carences	48
3.2.4.2. PROPOSITIONS	48

3.2.4.2.1. Le renforcement des entrées existantes notamment par une signalisation.	48
3.2.4.2.2. La structure du parc	48
3.2.4.2.3. Thématisation du parc.	49
3.3. CREATION DE CIRCUITS DE RANDONNEES ET LE CIRCUIT DES SORCIERES	51
3.3.1. CREATION DE PISTES CYCLABLES ET SENTIERS DE RANDONNEES	52
3.3.2. LE CIRCUIT DES SORCIERES	53
3.3.2.1. INTRODUCTION	53
3.3.2.2. HISTORIQUE	53
3.3.2.3. « REMEDES DE BONNES FEMMES ».	53
3.3.2.4. JUSTICE A LA SORCIERE	54
3.4. RECOMMANDATIONS	55
3.4.1. P.O.S ET IDENTITE RURALE	56
3.4.2. CHARTE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE	57
3.4.3. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL	58
3.4.4. PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE NATUREL	59
3.4.5. PERMIS DE CONSTRUIRE PAYSAGER	60
3.4.6. LES COULEURS	61

PLANCHES ET DOCUMENTS

CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS.	10
LES GRANDS BASSINS DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS.	11
LES MASSIFS FORESTIERS AUX ALENTOURS DE BOUVIGNIES EN 1994.	13
BOUVIGNIES AU 18 ^{ME} SIECLE : CARTE DE CASSINI (1/25000 ^{EM}).	14
URBANISATION DANS LA REGION DE BOUVIGNIES.	17
LES ZONES HUMIDES.	18
FICHE THÉMATIQUE : LE CIRCUIT DES SORCIÈRES	EN ANNEXE

Etat des lieux

Bocage F.C.V. de Bouvignies décembre 1996.

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE :

ENTRE LA PEVELE ET LA PLAINE DE LA SCARPE.

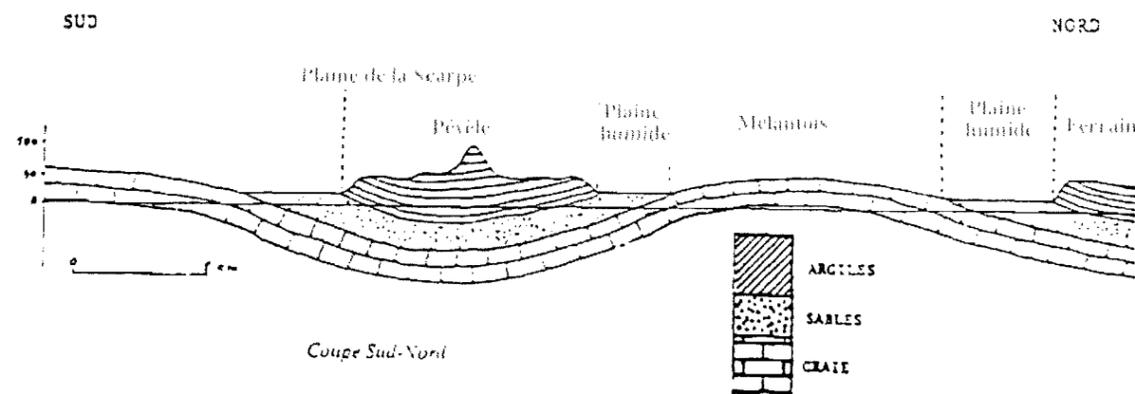
Bouvignies est campé sur le flanc sud de la Pévèle, en marge de la dépression de la vallée de la Scarpe.

La Pévèle est une "butte" de sable et d'argile (Orchies-Cysoing).

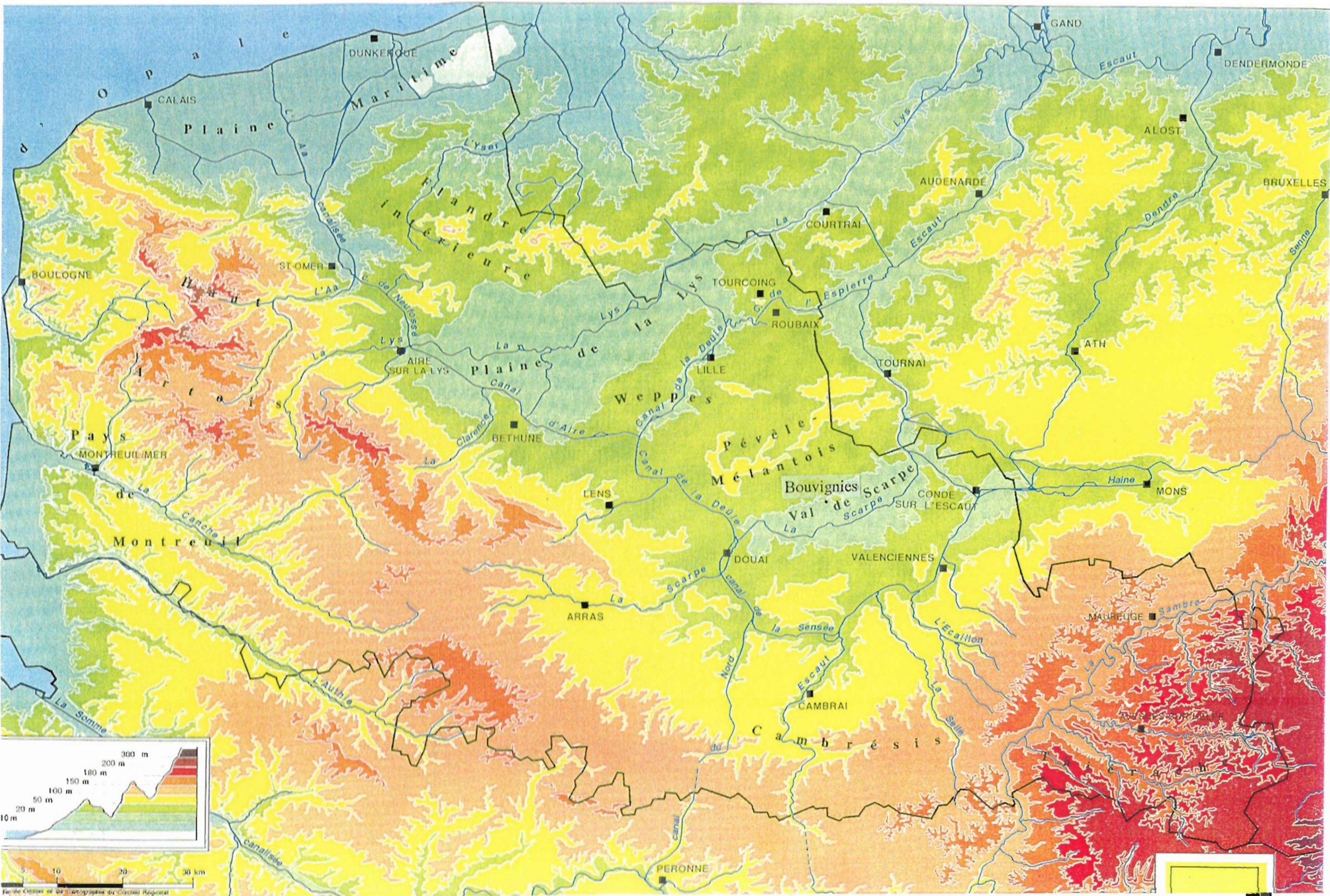
Bouvignies est dans la continuité du front forestier, qui s'étend de Phalempin à Flines les Râches, tout en s'appuyant sur ce talus du Pévèle.

Ce talus s'efface peu à peu, après Flines, la limite entre la Pévèle et la plaine humide devient moins nette.

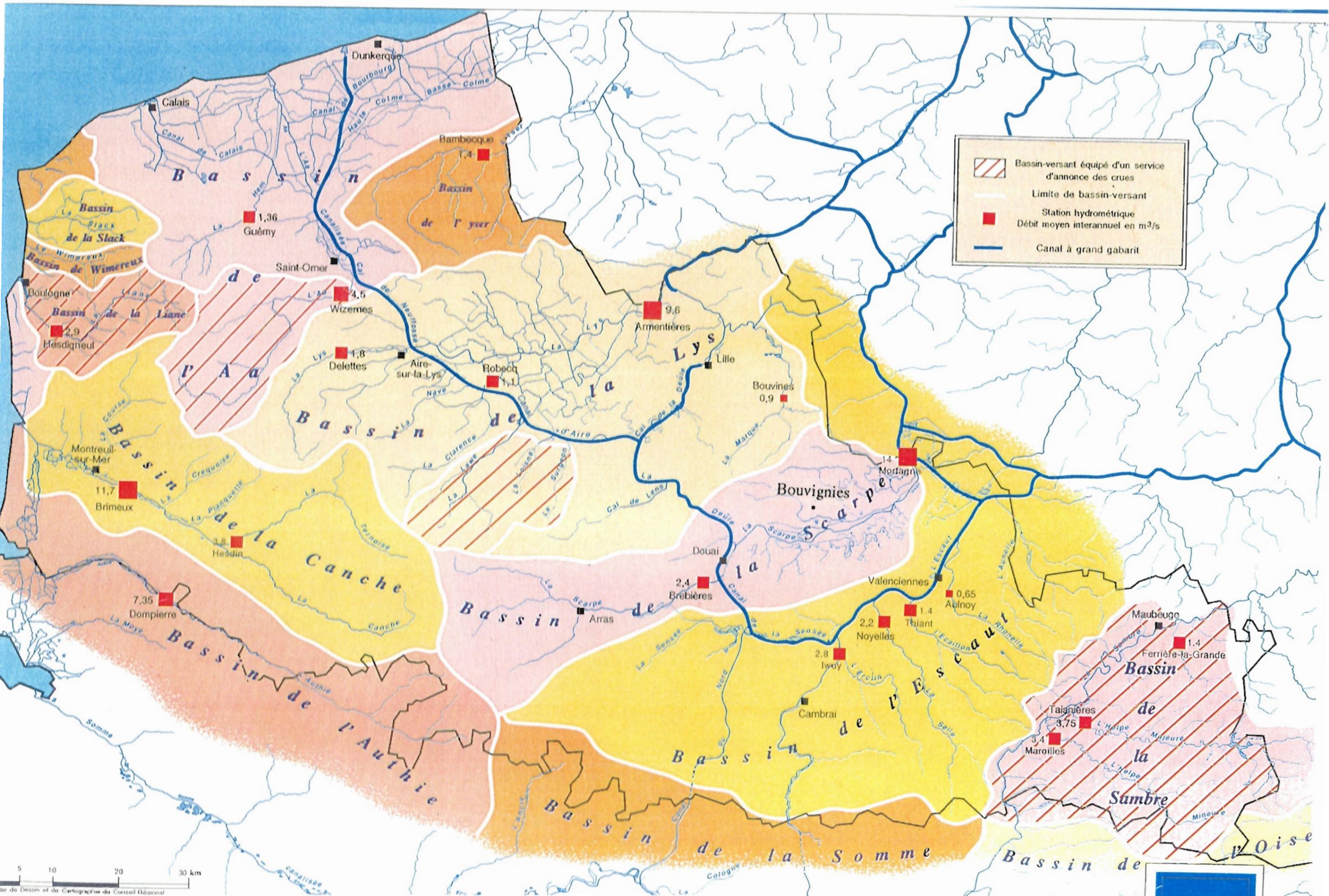
La prégnance de l'eau se marque peu à peu, la peupleraie s'impose progressivement, ce qui a tendance à fermer le paysage.



CARTE TOPOGRAPHIQUE DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS.

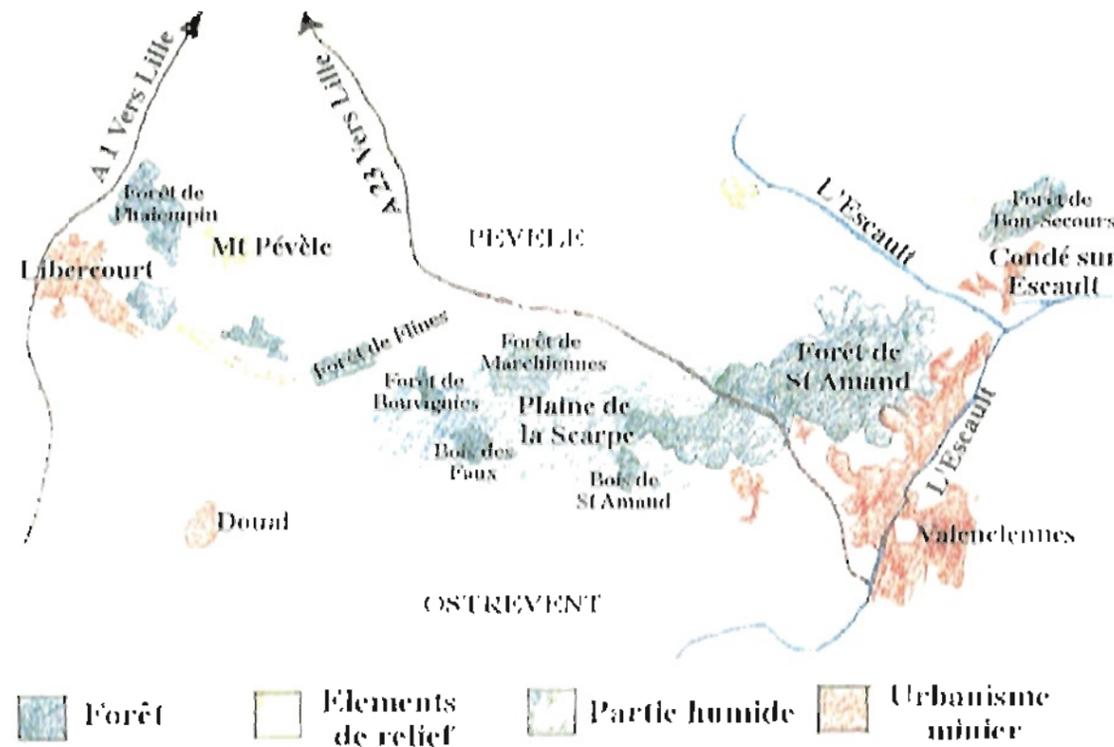


LES GRANDS BASSINS DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS.



L'ARC FORESTIER ENTRE PHALEMPIN ET MARCHIENNES.

Bouvignies est inséré dans cet arc forestier. A l'origine le village s'installe au sein d'une clairière déboisée par les abbayes du Moyen âge.



Forêt de Bouvignies



Forêt de Marchiennes

L'intérêt que constituent ces forêts à l'échelle de la métropole comme à l'échelle régionale, justifie une politique de protection et d'acquisition.

Sur la carte de Cassini (1760-80), on s'aperçoit que le massif forestier était plus important.

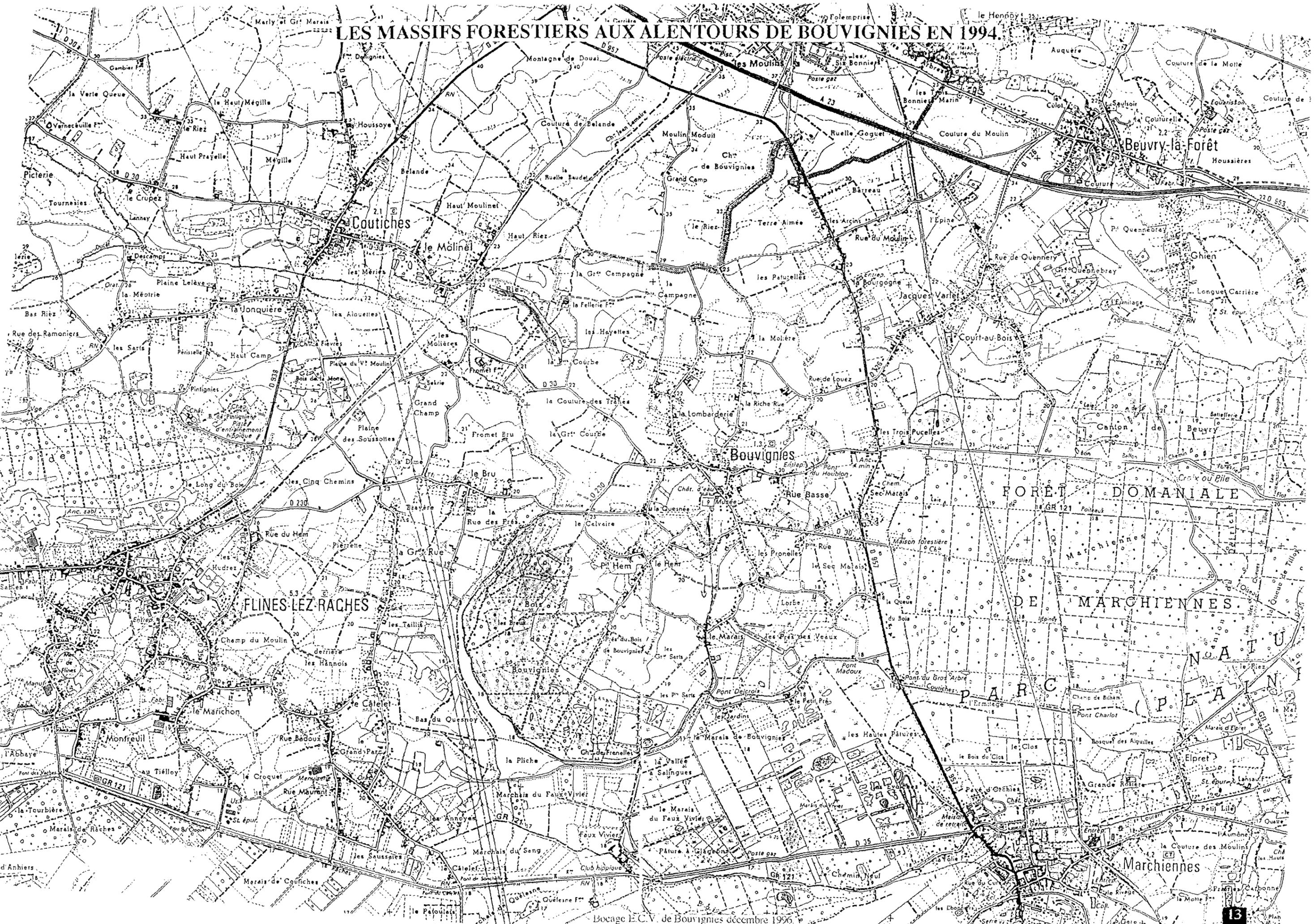
La commune comprend alors l'église, le château prolongé par un axe planté de chênes (la Quesnée : de Quereus, chêne), un moulin et de deux hameaux (Sec Marais et les Jardins).

La toponymie du site comme les « petit et grand Sarts » révèle les défrichements forestiers qui ont été effectués pour étendre les domaines de culture. De même, la limite des marais est repoussée par les moines grâce à des travaux hydrauliques ('Sec Marais').

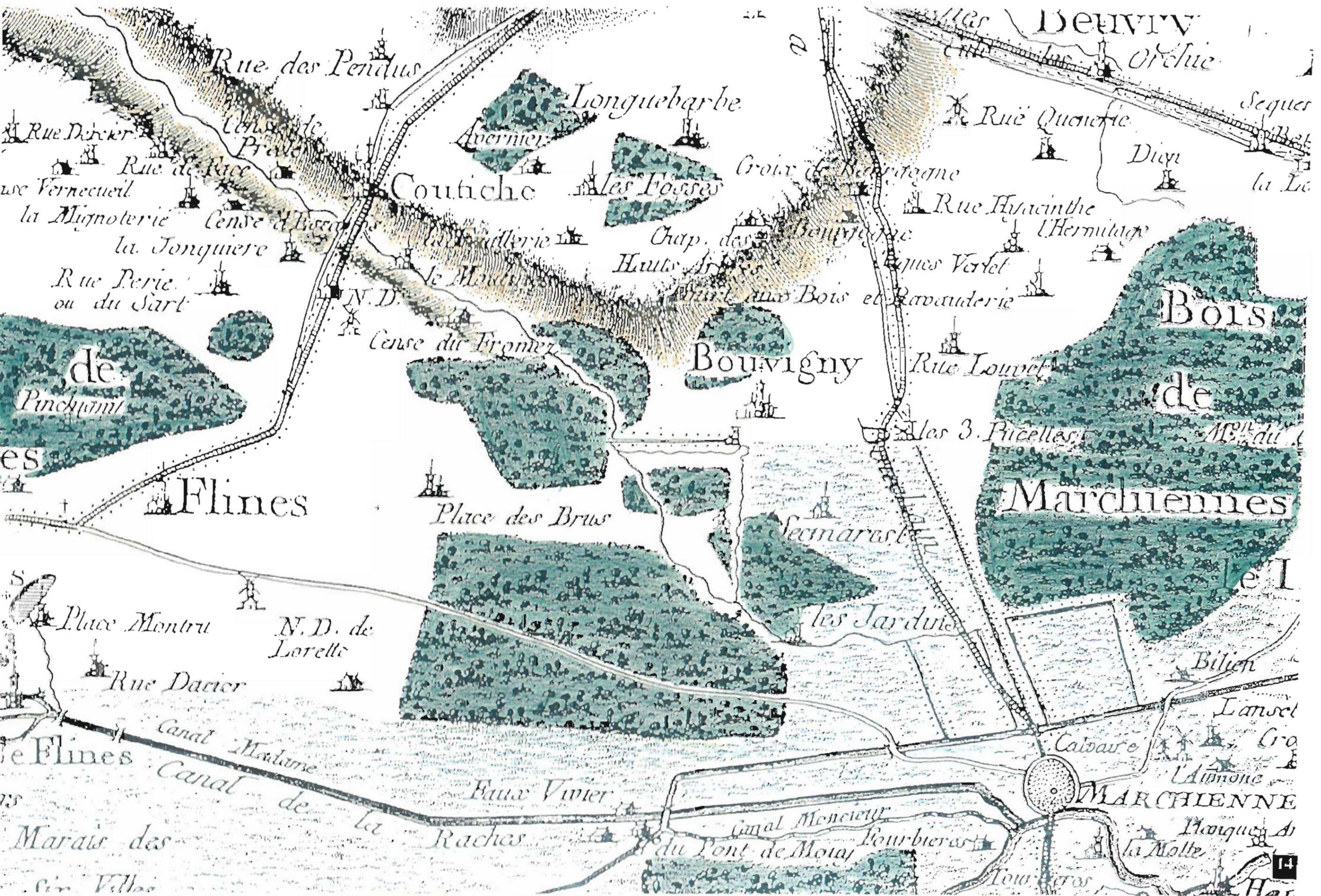
Un long et discontinu arc forestier se déploie de l'ouest à l'est, traversant toute la largeur du département, du Pas de-Calais à la Belgique. Lorsque l'on voit sur une carte cet arc forestier, il vient à l'idée une ancestrale et uniforme forêt, peu à peu défrichée et disloquée.

Une grande partie de ces boisements sont des forêts domaniales.

LES MASSIFS FORESTIERS AUX ALENTOURS DE BOUVIGNIES EN 1994.



BOUVIGNIES AU 18^{ÈME} SIECLE : CARTE DE CASSINI (1/25000^{ÈME}).



HISTOIRE D'UNE IMPLANTATION.

L'agglomération se développe entre les zones humides (<19 m), qui sont proches des nappes aquifères de la Scarpe, et des "massifs" forestiers (ils se superposent quelquefois).

Historiquement les terres au nord sont les plus propices aux cultures, les terres du sud sont, elles, très humides et conviennent mieux aux pâtures (élevage).

Au nord, le paysage est très ouvert et peuplé de boqueteaux.



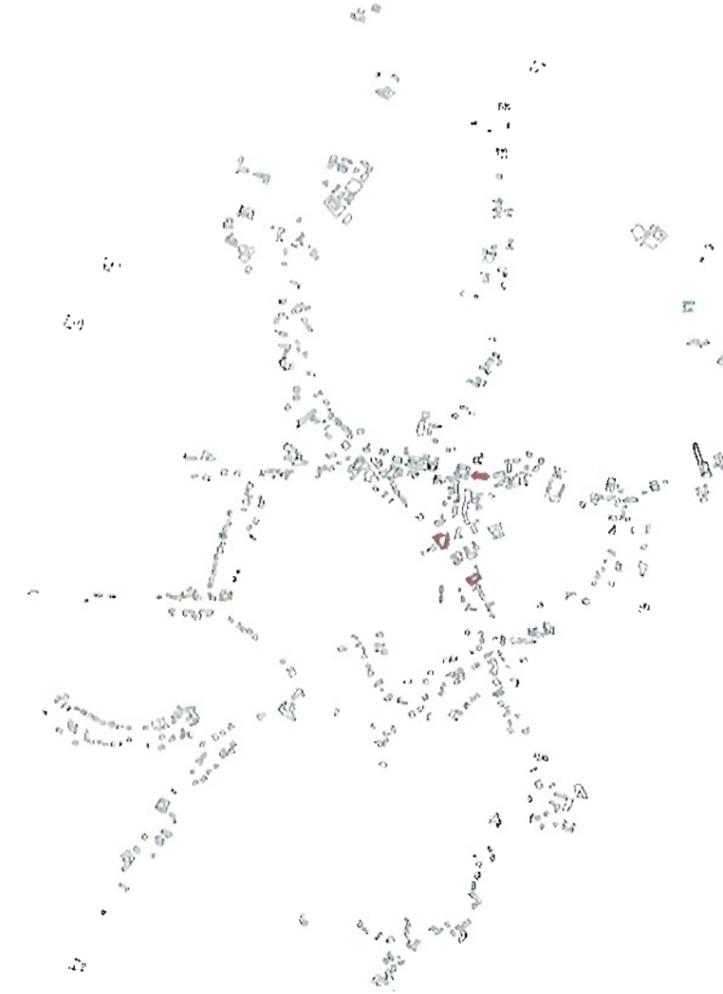
Au sud, le paysage est plutôt du type semi-bocager à maillage lâche. Les fossés sont bordés de saules taillés, plus ou moins régulièrement, en « têtard ».



Petit hen

L'extension de l'urbanisation, depuis les années 60, "gomme" la séparation entre le village et les hameaux (les Hen, le Marais, Rue Basse, les prouelles). Le développement d'une population (souvent d'origine urbaine) n'est pas indépendante d'une recherche d'un cadre de vie de qualité, mais l'éloignement

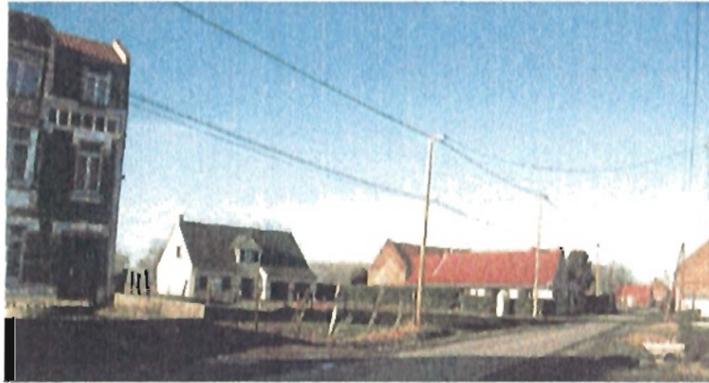
des lieux de travail ou d'étude peut marginaliser cette population et rendre difficile sa participation à la vie locale.



Situation de l'urbanisation en 1996.

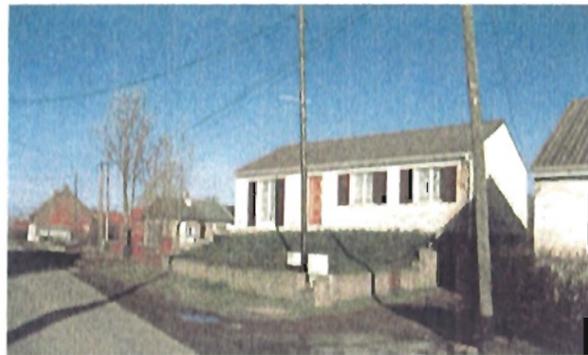
CROISSANCE D'UNE AGGLOMÉRATION.

Aujourd'hui, l'urbanisation se développe linéairement en suivant les voiries en boucles répétitives sur près de 12 km (pour 1426 habitants).



Mélange de styles d'architectures

La trame urbaine lâche permet à l'agglomération de garder une image rurale. En effet, des vues lointaines subsistent de par le fait que l'urbanisation est discontinue. Ceci s'ajoute au fait, que la dispersion de l'habitat donne l'impression que l'agglomération est moins peuplée.



Maison moderne.

Les percées visuelles, sont autant de repères permettant de comprendre l'urbanisation du territoire :

présence de la dépression dans les zones humides,

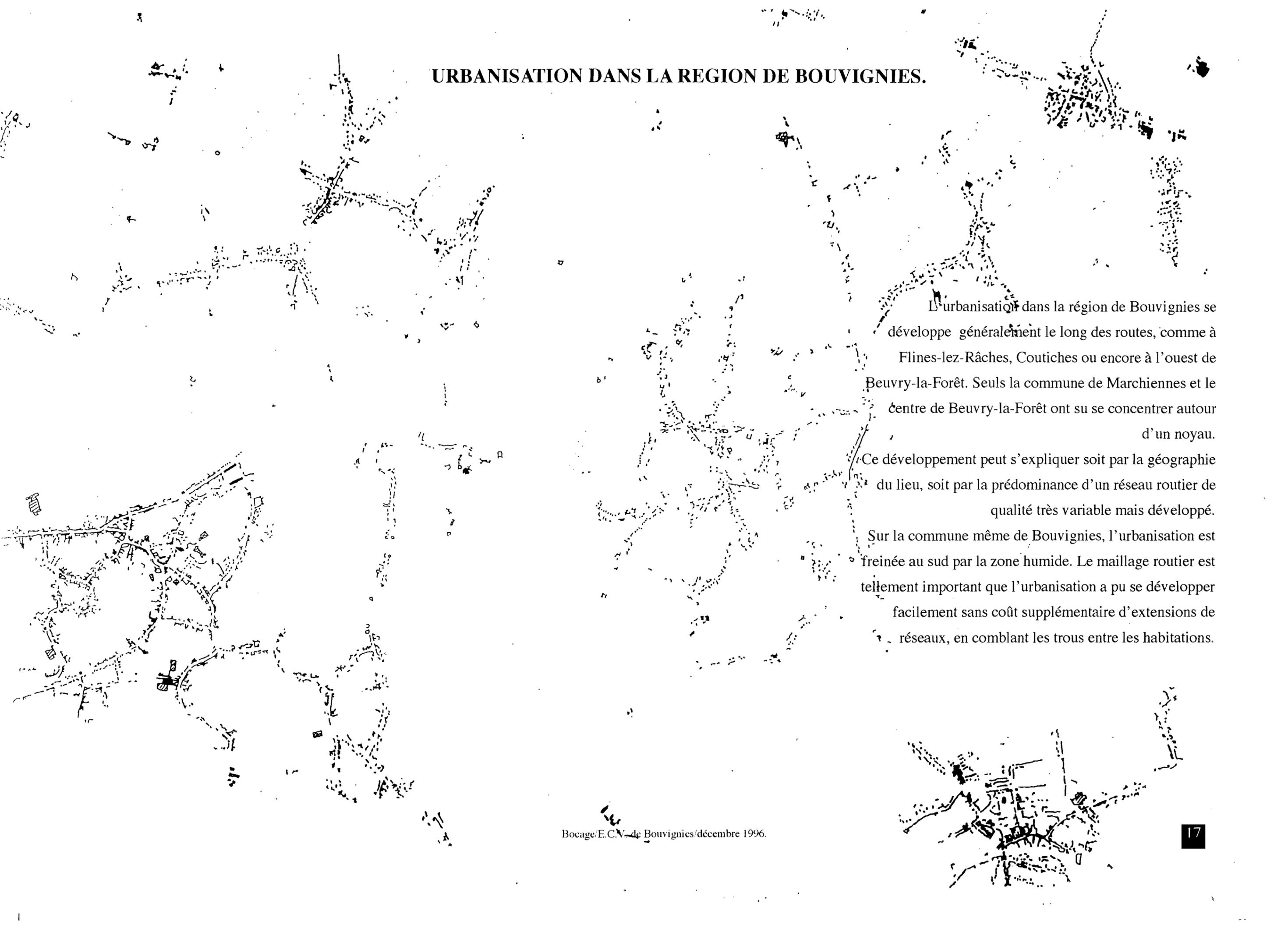
bois de Bouvignies,

léger relief allant vers Orchies, présence de fermes isolées et éparpillées sur toute la plaine agricole.

L'urbanisation future devra garder des percées visuelles (vers le bois et la plaine agricole), au risque de perdre son identité rurale.

Depuis 1968, l'I.N.S.E.E. a constaté une augmentation de 1/3 des logements et depuis 1982, une croissance de 1/3, des habitants.

URBANISATION DANS LA REGION DE BOUVIGNIES.



L'urbanisation dans la région de Bouvignies se développe généralement le long des routes, comme à Flines-lez-Râches, Coutiches ou encore à l'ouest de Beuvry-la-Forêt. Seuls la commune de Marchiennes et le centre de Beuvry-la-Forêt ont su se concentrer autour d'un noyau.

Ce développement peut s'expliquer soit par la géographie du lieu, soit par la prédominance d'un réseau routier de qualité très variable mais développé.

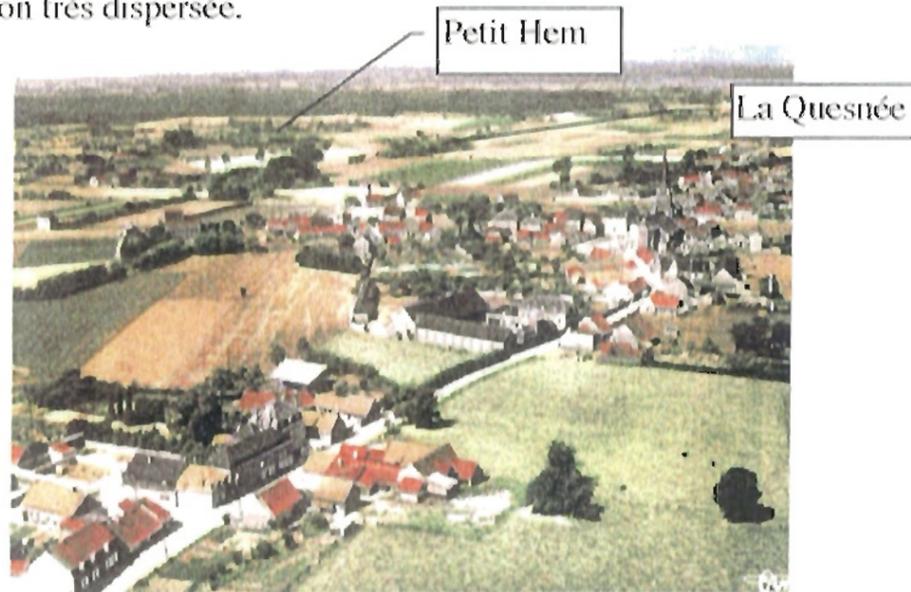
Sur la commune même de Bouvignies, l'urbanisation est freinée au sud par la zone humide. Le maillage routier est tellement important que l'urbanisation a pu se développer facilement sans coût supplémentaire d'extensions de réseaux, en comblant les trous entre les habitations.



ZONES HUMIDES (K 19 METRES)
PROCHE DES NAPPES AQUIFERES
DE LA SCARPE

DIAGNOSTIQUE DU TERRITOIRE : DISTINCTION DE 4 ENTITES PAYSAGERES

Bouvignies est une commune rurale se présentant comme une agglomération très dispersée.



Bouvignies, avant l'urbanisation des années 60.

Quelques fermes isolées se trouvent entre Bouvignies et Couliches (« La Fellerie », « La Couture des Tranes », « Près des veaux », « Frenelles ».). Le village s'est développé historiquement entre les marais (côte < 19m), les bois (en situation de clairière) et en privilégiant la mise en culture des terres argileuses moins humides, au meilleur potentiel agronomique (au nord).

L'habitat est constitué de murs en briques rouges, des tuiles en terre cuite rouge à noir bleutée, soubassement en grès de couleur beige (protection contre les remontées d'humidité).

A l'origine un "semis de censes", couvre le territoire de façon assez régulière, avec cependant une contiguïté plus importante dans le coeur du village (autour de l'église).

L'urbanisation récente a eu tendance à remplir les interstices existants, en s'éloignant de plus en plus du coeur du village (phénomène à l'origine de l'urbanisation linéaire).

PATRIMOINE SEIGNEURIAL, RELIGIEUX ET INDUSTRIEL.

De l'ancien domaine seigneurial, ecclésiastique et industriel, subsistent :



un pigeonnier (1750) et les murs d'enceinte de l'ancien château.

Rénovation réussie du patrimoine.



église Saint-Maurice datant du 18^e siècle avec la base du clocher du 16^e siècle.

Clocher de l'église.



de belles maisons de maîtres comme l'ancienne brasserie de la rue du Poirier ou le "Château des Frenelles".

Patrimoine situé à l'écart du village.



un calvaire et huit oratoires.

Le calvaire est mis en valeur par des robiniers.

LES CENSES : LES FERMES.

De forme carrée, le plus souvent, elles associent étroitement l'habitation et les bâtiment d'exploitation de manière à enclore totalement une cour. Elles sont austères, avec peu de fenêtres sur l'extérieur, les ouvertures sont plutôt tournées vers la cour.



Rue de la Place

Dans le Pévèle, les portes et les fenêtres sont souvent peintes en vert et sont souvent accompagnées de belles grilles en fer forgé, à l'entrée de la ferme.



Rue basse

Les vergers (pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers), ainsi qu'un arbre isolé (noyer), agrémentent souvent les cours et les jardins

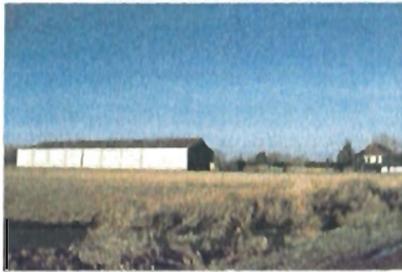


Rue Neuve



L'urbanisation linéaire est constituée par une urbanisation interstitielle venant s'intercaler entre l'habitat plus ancien (19^e siècle ou antérieur quelque fois).

DERIVES :



Rue des Muraux : hangar agricole et une maison de style « Ile de France ».

Coexistence quelque fois choquante de formes traditionnelle avec de l'habitat récent.

Mitage du paysage par du bâti récent (habitat, hangar agricole).



Angle de la rue Coperec et du grand Dem : maison en reconstruction.

Présence d'édifices partiellement délabrés, en construction ou en reconstruction.



Rue du Troubona : présence de haies persistantes non locales.

Mise en oeuvre de haies ou de clôtures ne s'intégrant pas dans le paysage environnant.



Rue du Troubona : façade en opus incertum.

Utilisation de couleurs, de matériaux de styles architecturaux rompant avec l'identité locale.

Essentiellement au nord de la commune, elle est affectée aux grandes cultures, et caractérisée par de grandes étendues offrant des vues lointaines (clocher d'Orchies).



Chemin de la Fellerie : arbre isolé et clocher de Coutiches.

Cette plaine est néanmoins ponctuée de boqueteaux de peupliers, voir de petits boisements constitués de frênes, de chênes et d'érables.

Les censes isolées sont généralement dans un écrin végétale constitué :

- d'arbres fruitiers isolés (noyers) ou en vergers (pommiers, poiriers, cerisiers,

pruniers,...).

- d'arbres en haies (saules têtards,...).

- quelques essences "décoratives", persistantes, utilisées ponctuellement (Épicéas, faux cyprès, Ifs,...)



Sortie du village vers Orchies.



Plaine agricole vers la Fellerie.



La plaine agricole vers Orchies



Elle représente une part importante du territoire (311 ha sur les 870 ha de la commune), mais elle est constituée d'une mosaïque de propriétés privées, où les propriétaires pratiquent la chasse.

Il s'agit d'un bois humide à inondable avec des mares intra-forestières. Il appartient au vaste complexe écologique de la plaine alluviale de la Scarpe. Il est entouré de prairies plus ou moins marécageuses bordées de saules têtard et de quelques vergers" Extrait inventaire ZNIEFF, site n°7-21.



Bois de Bouvignies par la rue du petit Hem.

D'après la carte de la ZNIEFF (Zone Naturelle d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), les Bois et Marais de Bouvignies sont classés en secteur d'intérêt exceptionnel (Niveau de valeur internationale ou nationale).



Bois de Bouvignies.



Coursant de Coutiches :
ferme des Frenelles.



La plaine de la Scarpe.

Les marais sont localisés au sud de la commune en dessous de la cote 19 mètres (proche du niveau de la Scarpe canalisée).

Les "Près des Veaux" et "les Petits Sarts" font partie d'un ensemble de marais qui s'étendent jusqu'à Marchiennes.

Vastes espaces aujourd'hui en partie abandonnés, mais que les moines de l'Abbaye de Marchiennes ont façonné et aménagé dès le moyen âge.

En périphérie de ces marais, de nombreuses parcelles sont toujours exploitées et une partie de cette zone humide est d'ailleurs cultivée, le « Près des Veaux ».

Un ensemble de prairies humides est encore maintenu en état pour l'élevage, le paysage est quadrillé de canaux de drainage bordés de saules têtards (plus ou moins bien entretenus) Quelques peupliers créent un paysage de semi bocage. L'entretien des fossés par recalibrage, donne souvent des fossés surdimensionnés, sans végétation de berge.

Classification des marais en Z.N.I.E.E.F* : (Site n°7-17)



Coursant de Coutiches à la rue des Marais.

Pour son intérêt exceptionnel (niveau de valeur internationale ou nationale) se rattachant à l'ensemble des marais du complexe écologique de la vallée de la Scarpe.

La fragilité des milieux humides, liée à une grande qualité et une diversité biologique du site, a induit son inscription en Z.N.I.E.E.F. et la mise en place d'opérations locales dans le cadre des mesures agro-environnementales (D.J.R.E.N* / Chambre d'agriculture).

Objectifs :

- limitation du niveau de fertilisation azotée notamment, éviter l'élevage intensif.
- Maintien de l'exploitation des prairies humides (fauches).
- Limitation de l'extension de la peupleraie.
- Entretien et rajeunissement des saules têtards.

Dérives : certains marais sont fragilisés par le développement d'étangs et de mares de chasse (chasse à la hutte).

LE PATRIMOINE COMMUNAL

Le patrimoine est important, mais la qualité varie beaucoup.

* Le patrimoine agricole

Il est caractérisé par ses fermes (ou censés), dont certaines ont gardé leur caractère d'origine. L'architecture et les matériaux de ces vieilles fermes caractérisent le style local avec notamment l pigeonnier (rue Neuve).

* Le patrimoine religieux

Il est très marqué sur l'ensemble de la commune. On le retrouve à travers l'église du 18^{ème} siècle avec une fondation du 16^{ème} siècle. Le calvaire sur la D230, marque l'entrée du village du côté de Flines-les Râches, et 8 oratoires intégrés, pour la plupart dans les corps de fermes. Enfin, on peut trouver une petite chapelle (rue de la Lombarderie) et un calvaire (rue de l'église), sans oublier les deux cimetières dont un est situé aux abords de l'église.

* Le patrimoine seigneurial

Il est encore présent et il permet de pérenniser le nom du Seigneur des Nédonnelles. Il regroupe l pigeonnier : récemment rénové et intégré aux vestiges du Château. L'axe, qui passait autrefois d'est en ouest est encore visible : La Quesnée. La commune a, comme d'autres villes, hérité des toponymes liés à cette époque et qui ont encore tout leur sens pour les anciens du village.

* Le patrimoine industriel

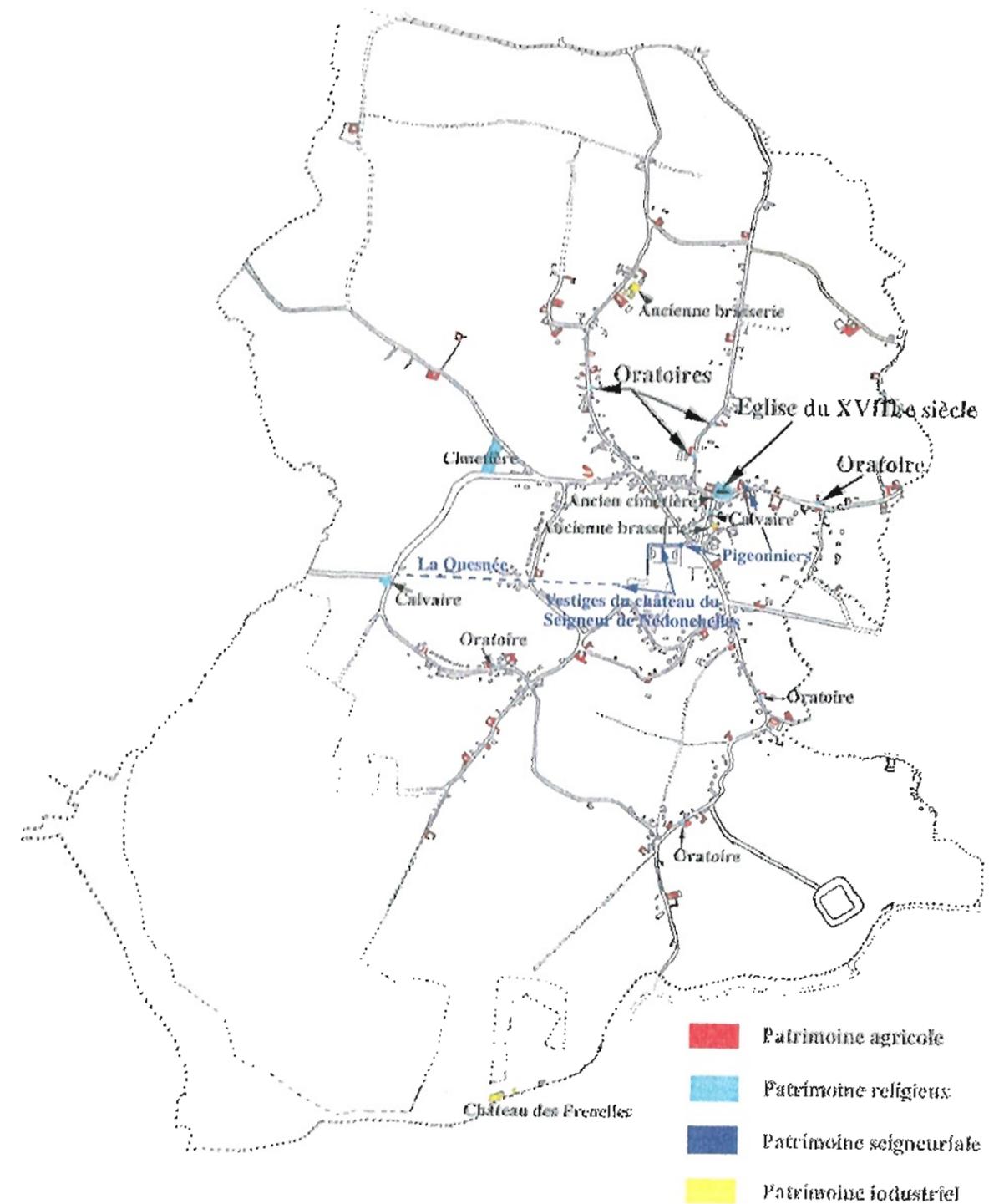
Il est très réduit sur la commune mais il présente encore de belles bâtisses.

3 anciennes brasseries, intégrées maintenant dans des fermes :

Rue du Poirier, la brasserie est marquée par une grande maison de maître.

Rue de la Brasserie, maintenant confondue à une belles cense.

Le château des Frenelles, qui était aussi une ancienne brasserie.



La situation de Bouvignies, par rapport aux grands axes routiers, implique un faible niveau d'activité économique.

Il s'explique par la concurrence des grandes villes des environs : Orchies, Lille, Valenciennes.

A Bouvignies, on ne trouve que des commerces de proximité, comme :

- * 1 boulangerie, pâtisserie et épicerie.
- * 1 boucherie, charcuterie et traiteur.
- * 2 cafés tabac.
- * 2 artisans, un en plomberie-toiture et un en électricité.

Les autres commerces se trouvent à 5 km minimum, c'est-à-dire Marchiennes (poste, pharmacie) ou Orchies à 7 km (banques, coiffeurs, opticien, supermarché...).

Paradoxalement, les équipements sportifs et de loisirs sont très développés. Ceci montre que la vie locale est essentiellement liée au développement des loisirs de week-end ou de vacances, par une population exerçant une activité professionnelle hors de la commune (en 1990, 68 % dont 21 % hors du département) :

- * football
- * tennis
- * pêche
- * promenade, randonnée
- * tourisme vert avec ses 4 gîtes ruraux.

En ce qui concerne les services, la ville possède 2 écoles (en 2 bâtiments), enfin la mairie reçoit les concitoyens pour les questions administratives. Un médecin est installé sur la commune.

S'il est évident que la commune pourra difficilement renverser la tendance des migrations quotidiennes vers les grands pôles économiques, elle pourra gagner un certain bénéfice à valoriser son potentiel d'activités récréatives, voire culturelles autour d'un axe naturel renforcé.

La campagne et le cadre de vie ont été dans les années 70 des éléments déterminants dans l'attrait d'une grande partie de la population d'origine essentiellement urbaine. Il le reste aujourd'hui mais avec des niveaux d'exigence de qualité qui se développent de façon importante.

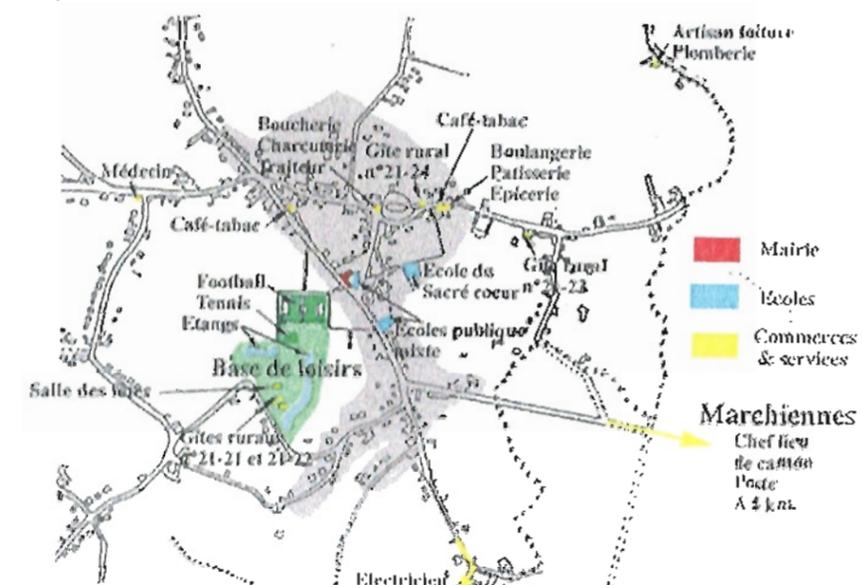
La qualité de l'environnement et du cadre de vie apportent une forte valeur ajoutée aux activités de sports et de loisirs.

L'essentiel de la population active ou scolarisée passe sa journée, voire la semaine au sein des pôles urbains. Le week-end, à la campagne, est vécu comme un moment de ressourcement autour de valeurs essentielles, que sont la nature, la qualité du cadre de vie et de l'environnement.

L'enjeu est le maintien de la population donc des équipements.

La création d'une communauté humaine attachée à son village et l'attrait des communes voisines par le partage d'équipements collectifs, la mise en place de liaison avec des circuits de découverte intercommunaux (vélo, randonnée pédestre ou équestre, pêche...)

Développement au niveau du village d'une sensibilisation afin de mettre en valeur le potentiel naturel.



Boenge I.C.V. de Bouvignies décembre 1996.

LES AXES ROUTIERS

La commune de Bouvignies se situe à une vingtaine de kilomètres de Lille et de Valenciennes.

* Le maillage routier

L'axe principal de Bouvignies s'étend d'est en ouest; de Marchiennes à Flines-les-Râches.

Il est représenté par la D30 et la D230.

A l'est, cet axe rejoint la D957 qui est l'artère principale reliant Marchiennes à Orchies et l'autoroute A22 au nord de Bouvignies.

A cet axe principal vient se connecter un maillage de voiries secondaires, qui correspondent aux rues les plus habitées. A noter, que la déviation de la D30 à partir du cimetière, est peu utilisée. Ceci peut s'expliquer par l'arrivée progressive d'une population d'origine citadine qui a tendance à privilégier l'accès à l'autoroute.

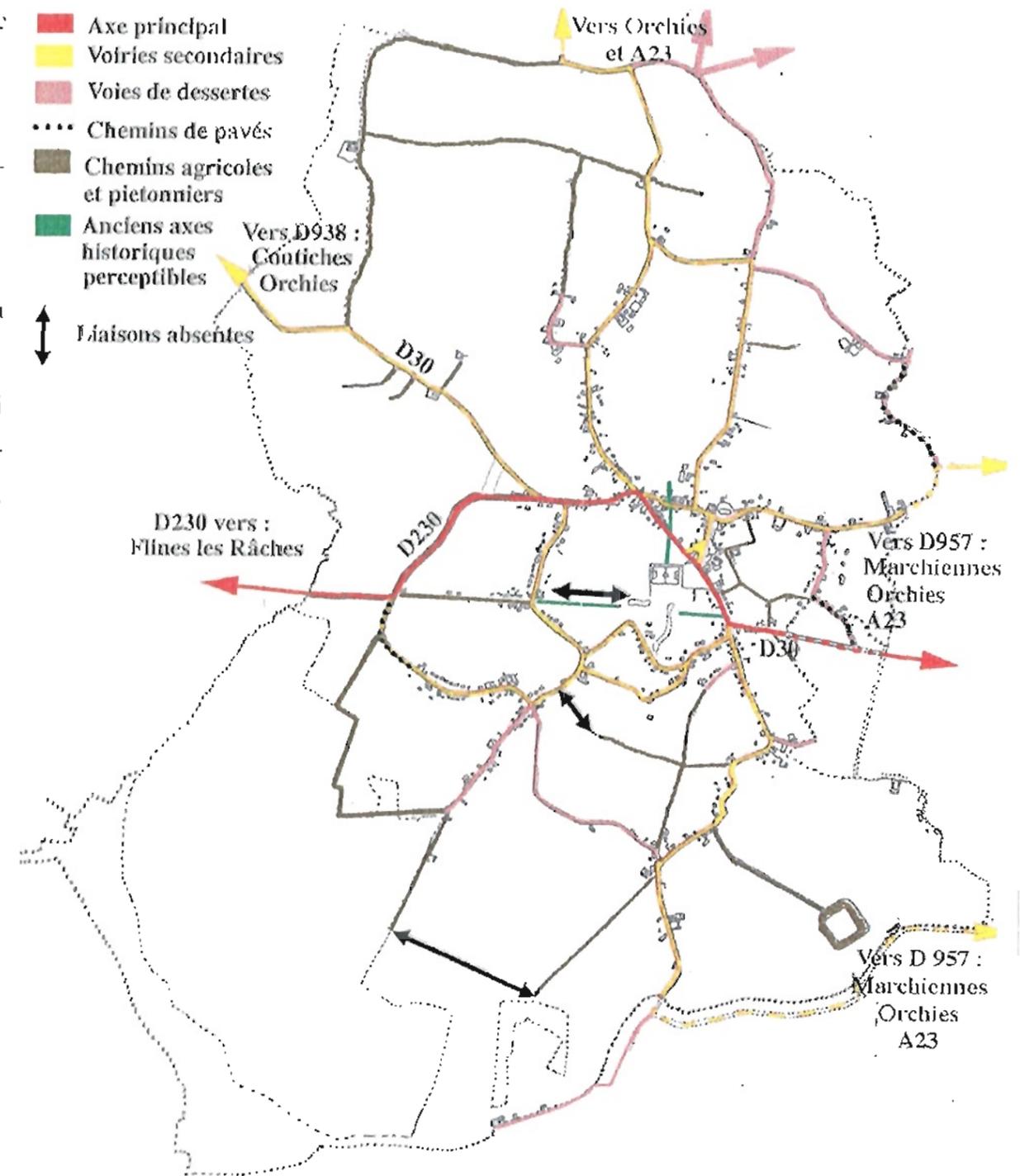
A ce maillage vient s'ajouter des voies de dessertes des habitations, qui sont peu fréquentées.

* La circulation piétonne

Bien qu'il soit possible de se promener sans grand danger dans la plupart des rues de Bouvignies, il faut signaler la présence de chemins en pavés, en terre ou stabilisé qui offrent par leurs charmes une tranquillité par le contact de la nature et du paysage environnant.

Ce sont pour la majorité, des sentiers agricoles.

L'ancien axe, dit de la Quesnée, s'il était réhabilité, permettrait de relier plusieurs de ces petits sentiers, recréer des continuités et pourrait offrir une découverte du village différente.



Projet de territoire

SCHEMA D'INTENTIONS

L'état des lieux de la commune de Bouvignies a permis de mettre en évidence la nécessité de recentrer le village autour de la mairie, l'église et la base de loisirs.

Cette opération consisterait à retraiter la voirie en faveur des piétons et à valoriser l'axe commerce, mairie, base de loisirs par des aménagements paysagers :

Place du village et la rue de l'église

La rue de la Chapelle et la rue Neuve

L'entrée du château et la base de loisirs

Le transformateur, le château d'eau

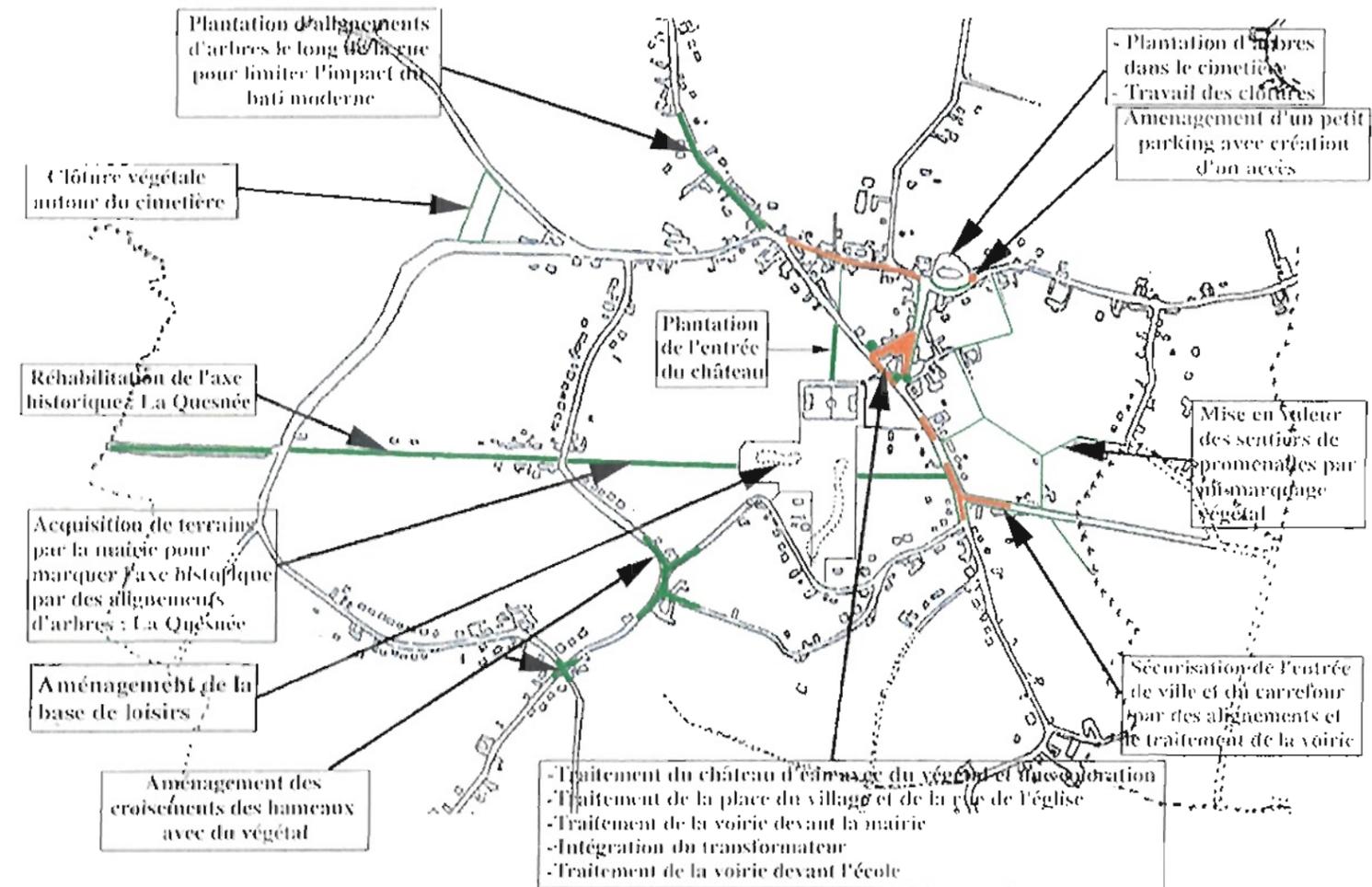
A l'échelle de la commune on a pu noter la diffusion des hameaux dans l'habitat linéaire. L'idée est de les remettre en évidence par un choix végétal caractéristique de chacun d'eux.

Outre les aménagements de sécurité devant les écoles, la mairie et sur les carrefours, il serait intéressant de réhabiliter l'axe historique de la « Quesnée », qui reliait autrefois Lille à Douai et qui traversait le château.

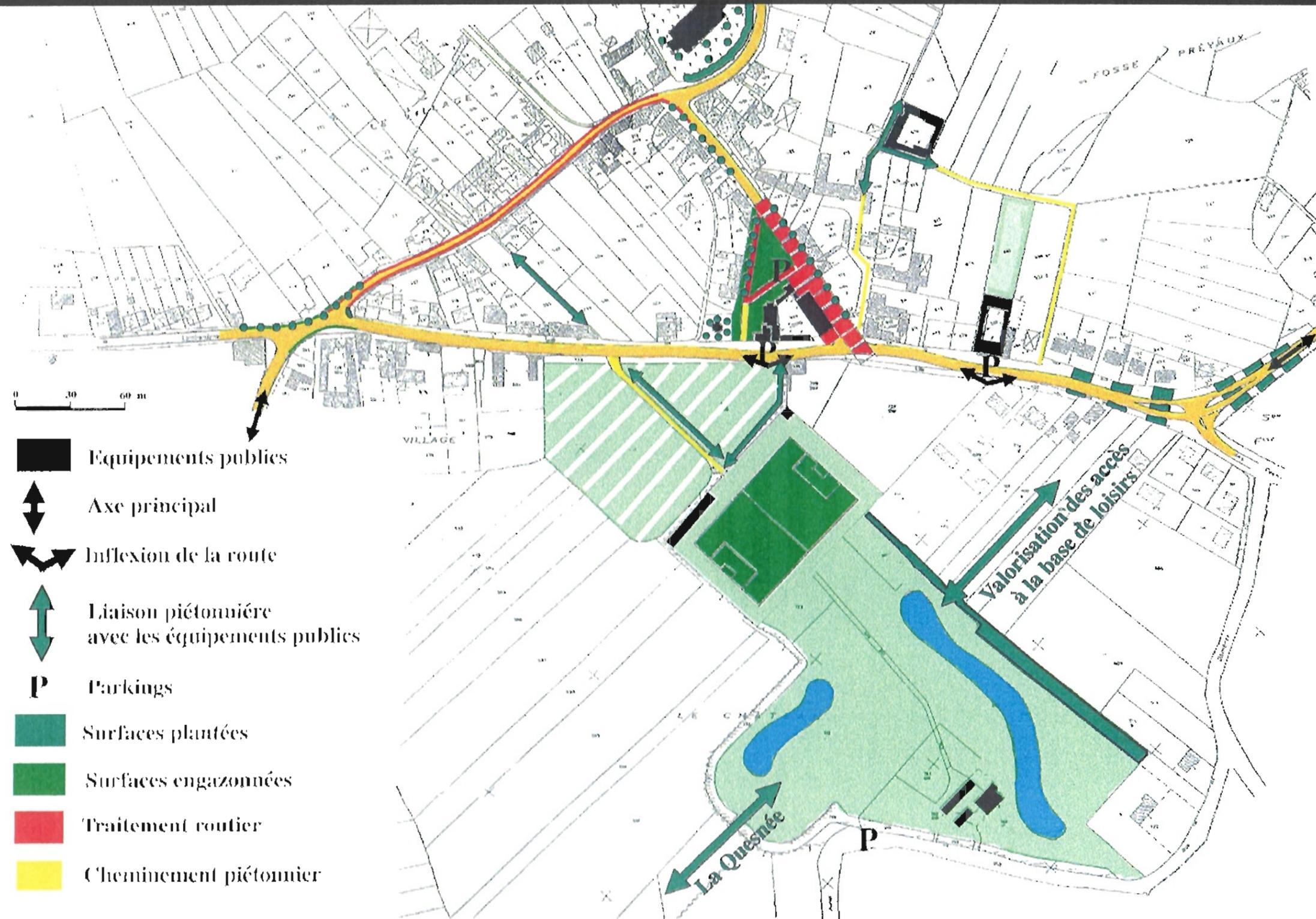
Enfin, des aménagements particuliers pourront être envisager afin d'embellir un peu plus la commune :

Les cimetières

La signalisation et la valorisation des sentiers de promenades ou de randonnées

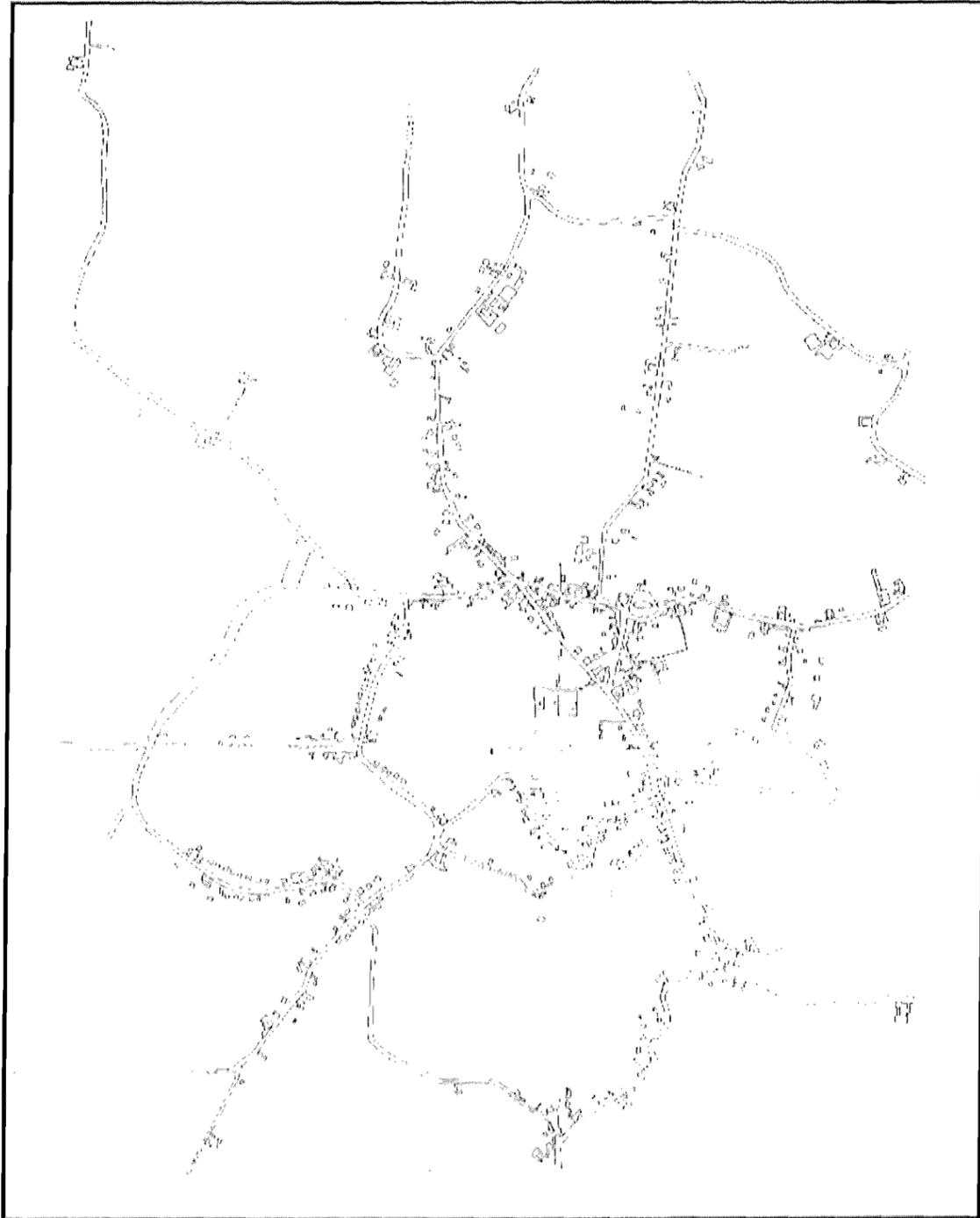


AMENAGEMENT AU COEUR DU VILLAGE



SCENARIOS D'EVOLUTION DE L'URBANISATION SUR 30ANS.

MAINTIEN DANS L'ETAT ACTUEL :

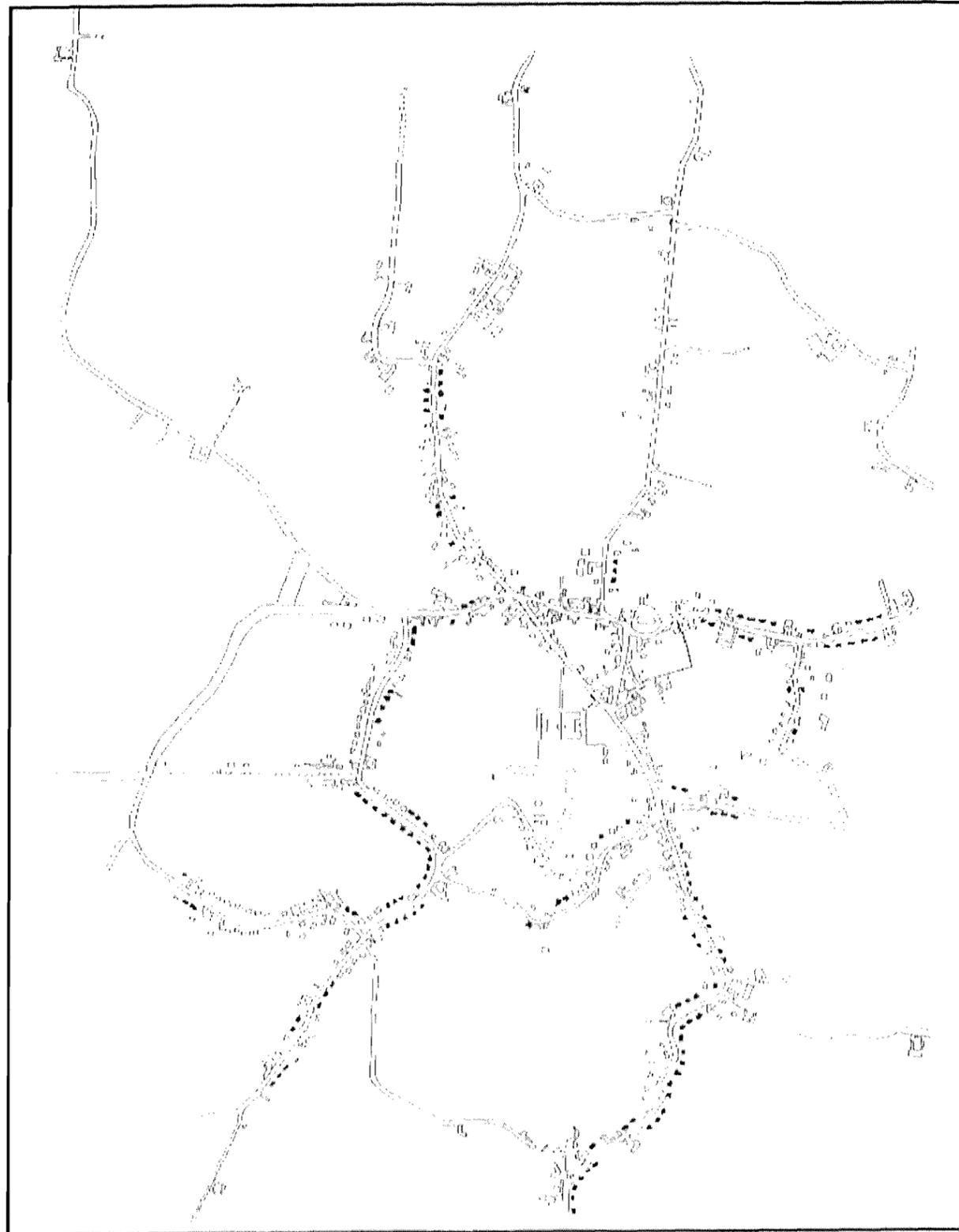


Pas de nouvelles implantations.

Avantages :

L'action de la commune se résume au renforcement des équipements actuels.

HYPOTHESE MAXIMALE D'URBANISATION DANS LE CADRE DU P.O.S. EN COURS D'AGREMENT :



Jusqu'à 126 nouvelles implantations

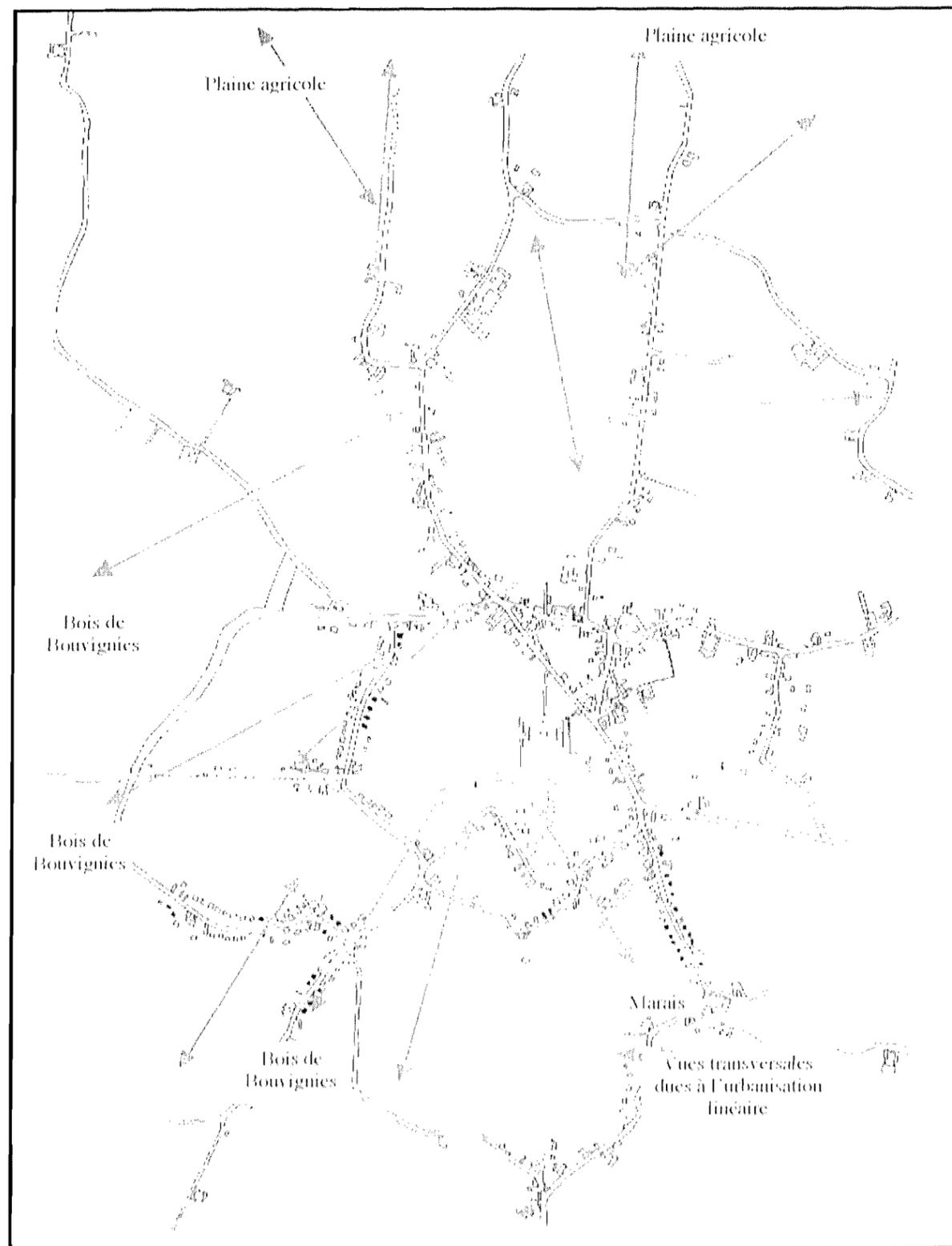
Avantages:

Limitation des investissements en nouvelles infrastructures: voirie, réseaux, ...

Inconvénients:

- Perte relative de la notion de centre village.
- Limitation des rues transverses sur des grandes parcelles vertes enclavées: mitage du paysage.
- Vues bloquées systématiquement par un front bâti, donnant au village un aspect périurbain.
- Urbanisation peu contrôlée se réalisant au hasard de la spéculation foncière.

HYPOTHESE CONSISTANT A RENFORCER LES HAMEAUX PLUTOT QUE DE DISPERSER L'URBANISATION SUR TOUT LE TERRITOIRE



Jusqu'à 44 nouvelles implantations.

Avantages:

- Lisibilité de la logique d'urbanisation, respectant l'identité du territoire.
- Maintien d'un paysage urbain ouvert sur son environnement.
- Maîtrise du développement communal.

Solution jugée intéressante par la mairie:

- par la souplesse de mise en œuvre,
- par le maintien de l'aspect rural de la commune,
- par le renforcement de la structure en polycentre.

HYPOTHESE DE RENFORCEMENT DE LA COMMUNAUTE D'HABITANTS AU COEUR DU VILLAGE.



Jusqu'à 68 logements nouveaux.

Avantages:

- Impact de l'urbanisation limitée, intégration dans le tissu existant.
- Urbanisation contrôlée (cahier des charges, phasage, financements extérieurs...).
- Financements d'équipements collectifs (espaces verts, réseaux), dans le cadre d'une Z.A.C.
- Consolidation de l'agglomération entre la D 957 et le cœur du village.
- Rétablissement de continuités de circulation (piétonnière).
- Renforcement de la sécurité et facilité de desserte des écoles.

Inconvénients:

- Création de nouveaux réseaux et nouvelles voiries, plus lourd financièrement pour la commune.
- Nécessité d'une acquisition foncière par la mairie.
- Assimilation de la nouvelle population plus difficile à gérer.

Solution mal perçue pour la mairie, car perçue comme la perte (relative) de la ruralité de la commune.

Projets d'aménagement et recommandations

STRATEGIE VEGETALE

STRATEGIE VEGETALE AL'ECHELLE DU TERRITOIRE

OBJECTIFS :

Ce plan de stratégie végétale vient traduire par le traitement végétal, les intentions générales définies précédemment

PLAINE AGRICOLE.

Champs :

Maintien du paysage ouvert et ses grandes perspectives.

Boqueteaux :

Maintien de taille modeste en évitant l'extension de la populiculture (peupliers).

Fermes :

- Maintien des vergers traditionnels...
- Plantation d'arbres isolés (noyer, chêne,...), près des censes.

AIRE URBANISEE.

Village :

- Mise en valeur des entrées de village, création d'alignements pour accompagner des perspectives sur l'agglomération, marquer la transition entre la campagne et le bourg.
- Redonner une certaine unité aux rues, par la plantation d'alignements.
- Masquer les édifices disgracieux (transformateur, clôtures de l'église et du cimetière,...).

Souligner les axes historiques (Quesnée, entrée de la base,...) : chêne pédonculé et mise en oeuvre de vergers dans le cadre d'un conservatoire régional.

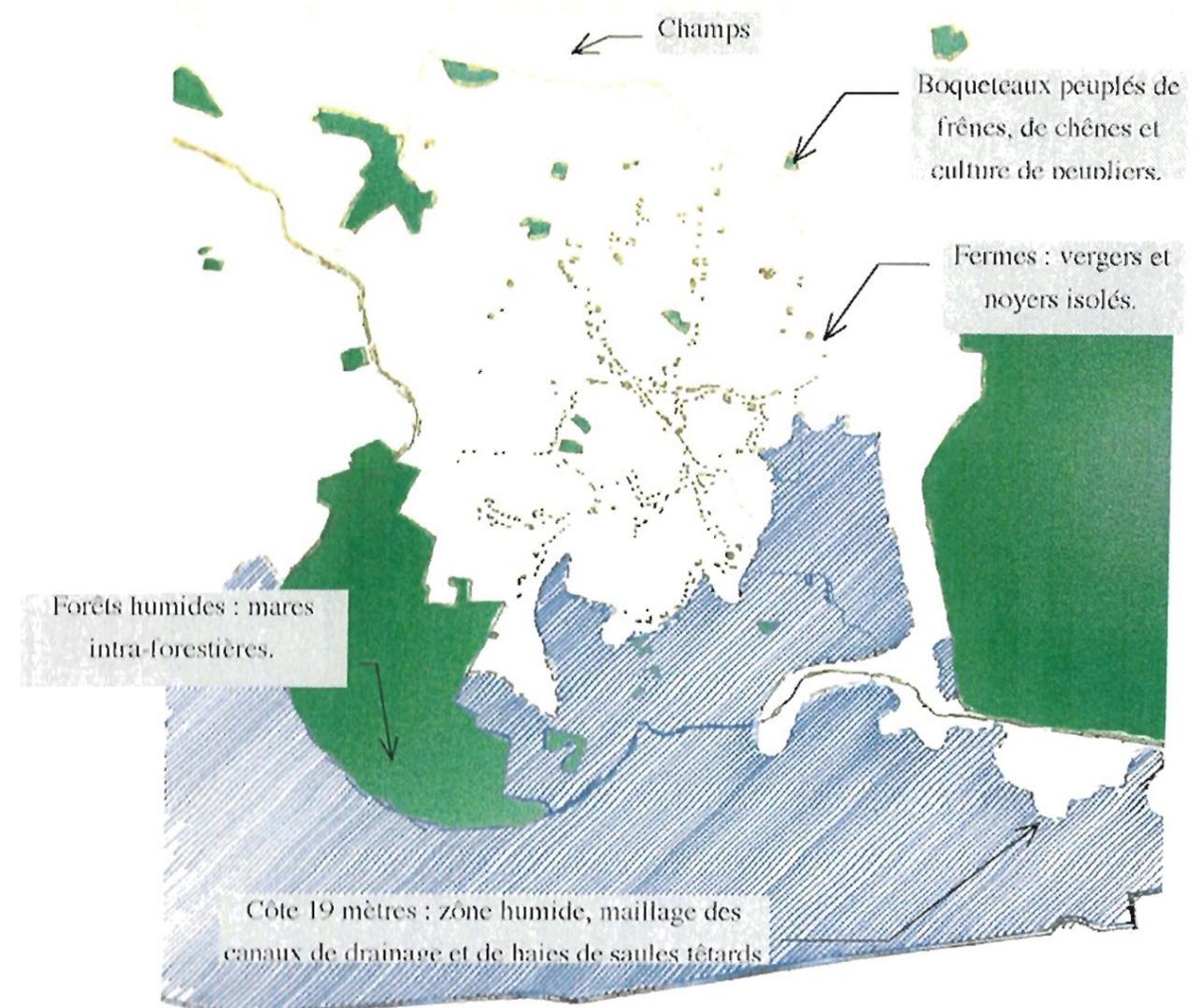
MARAIS.

Zones humides :

Plantation de saules le long des fossés de drainage et mise en oeuvre d'un circuit botanique (circuit des sorcières, décrit plus loin) avec la découverte du milieu humide.

Forêt :

Constituée de propriétés privées, elle fait l'objet de plusieurs études en vue de leur acquisition par le conseil général. Ceci permettrait de relier la forêt à l'ancien arc forestier (Phalempin). Un aménagement ordonné de ces forêts passe par la définition d'un projet à l'échelle du département.



VEGETALISATION DES HAMEAUX

Principe de traitement

La commune de Bouvignies s'étendant sur une grande surface, l'habitat a eu tendance à s'étirer le long des routes. Etant donné la difficulté de construire des logements en habitat groupé, il importe de trouver un autre moyen de renforcer l'image des hameaux par rapport à l'habitat interstiftiel.

L'étude de la commune a montré l'existence d'une certaine unité végétale au niveau des différents hameaux. Ce constat nous a amené à recenser les différentes plantes utilisées par les habitants ou leur façon de les mettre en oeuvre (poteries, suspensions).

La solution envisagée est de donner un thème végétal à chaque hameau tout en respectant le souhait de chacun. Cette démarche se fera en collaboration avec les habitants.

C'est ainsi que l'on a pu établir un schéma de principe récapitulant les différentes essences attachées à leur hameau. Les espèces proposées correspondent des conditions de culture spécifique à chaque plante.

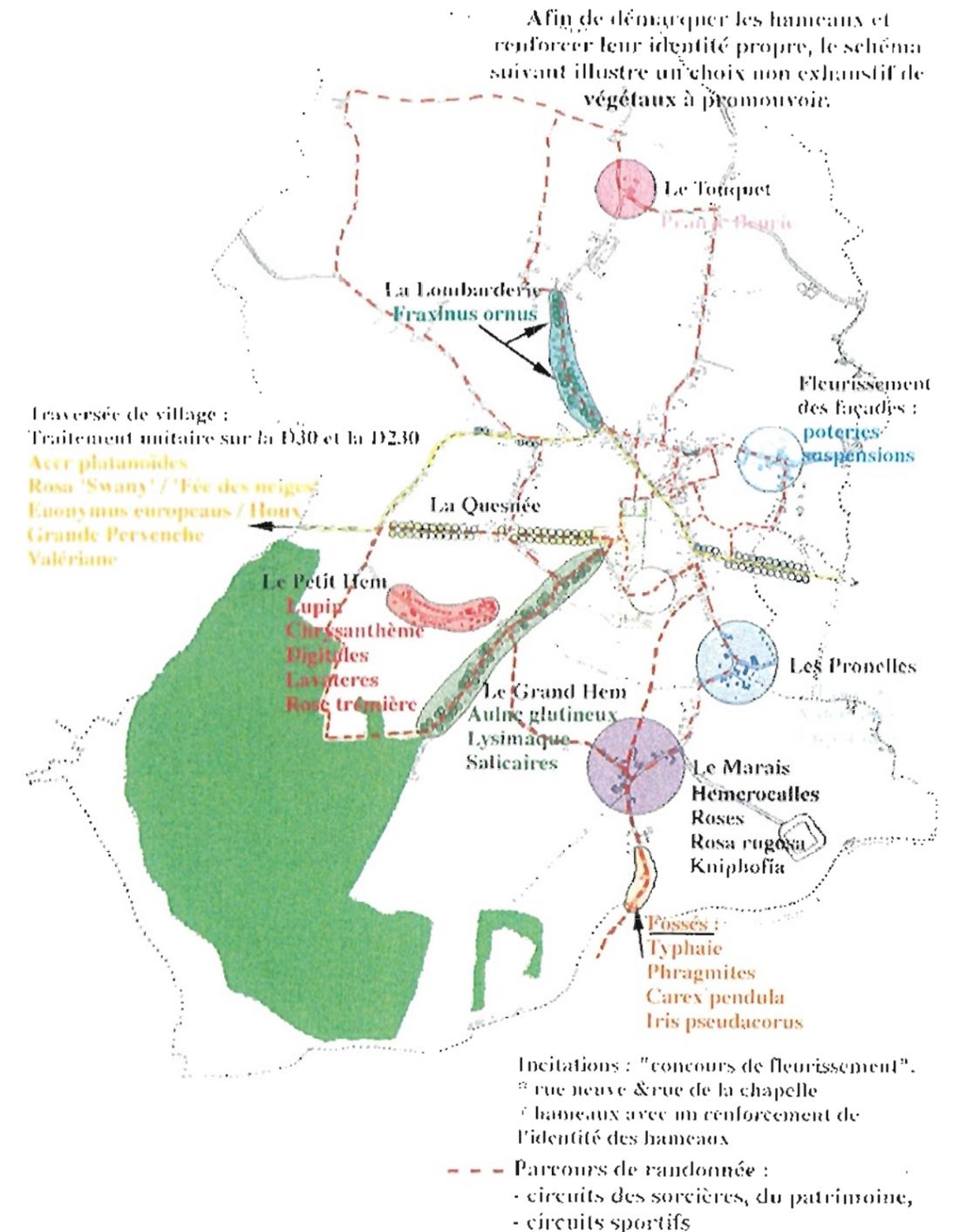
Chaque hameau exige un traitement spécifique de part son implantation dans le village :

Les fossés doivent être plantés afin de consolider les berges.

Les rues du centre du village demandent, par manque d'espace, l'utilisation de suspensions, poteries et de balconnières.

Les zones humides, au sud, exigent des essences adaptées à ces milieux.

Les zones plus sèches, au nord, demandent des espèces résistantes à la sécheresse.



* ENJEUX :

Le paysage rural est des plus fragiles, son harmonie repose sur un rapport subtil au territoire. Cet équilibre a pu mettre des siècles pour se constituer. L'introduction de certains végétaux (Chamaecyparis, Thuya, Prunus rouge, ...) altère sa qualité.

La qualité du paysage n'est pas du seul fait des institutions publiques.

* HABITAT RESIDENTIEL :

- Arbustes décoratifs
- Haie taillée
- Haie libre
- Haie champêtre
- Fruitiers

* EXPLOITATIONS AGRICOLES:

- Haie libre
- Haie champêtre
- Haie brise-vent <6m (hauteur écran végétale bâtiments)
- Haie brise-vent >6m

* STRUCTURES D'EXPLOITATIONS:

- Haies de saule têtard
- Arbres isolés
- Fruitiers

* MOYENS:

MODES DE FINANCEMENT

- Conseil Général: aide financière à la plantation / plantation d'entretien de haies (Trame Verte)
- F.G.E.R.: financement plantation (50%)
- P.N.R. (formation à la connaissance de la haie et aux techniques de plantation et

d'entretien) : (Maison du Parc tel: 03 /27 /19 /19 /70)- Conseil Régional (E.N.R.):

"Plantons le décor" (végétaux à coût réduit)

HABITAT RESIDENTIEL:

- Arbustes décoratifs: groseilles sanguin (*Ribes sanguineum*), lilas : (*Syringa vulgaris*), forsythia : (*Forsythia intermedia*), seringat : (*Philadelphus coronarius*), spirée : *Spiraea Vanhouttei*
- Haie taillée : houx, charme, troène
- Haie libre : fusain d'Europe '*Euonymus*', cornouiller sanguin '*Cornus sanguinea*', églantier '*Rosa canina*', viorne obier '*Viburnum opulus*', viorne mancienne, noisetier '*Corylus avellana*', chèvrefeuille des bois '*Lonicera periclymenum*', houx '*Ilex europaeus*', groseiller rouge, bourdaine '*Frangula alnus*', forsythia.
- Haie champêtre : charme, prunellier, genêt à balai, saule des vanniers, saule cendré, saule marsault.
- Fruitiers : pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers.

EXPLOITATION AGRICOLE :

- Haie libre : fusain d'Europe '*Euonymus*', cornouiller sanguin '*Cornus sanguinea*', églantier '*Rosa canina*', viorne obier '*Viburnum opulus*', viorne mancienne, noisetier '*Corylus avellana*', chèvrefeuille des bois '*Lonicera periclymenum*', houx '*Ilex aquifolium*', groseiller rouge, bourdaine '*Prunus padus*', forsythia.
- Haie champêtre : charme, prunellier, saule des vanniers, saule marsault.
- Haie brise vent inférieur à 6 m : Frêne, noisetier, houx, charme, érable champêtre, troènes.
- Haie brise vent de 15 à 20 m : merisier, érable, charme, cornouiller sanguin, prunellier, troène.

ZONES HUMIDES :

- *Alnus cordata*
- *Salix viminalis*, *Salix alba*...

GESTION ET VALORISATION DU PAYSAGE RURAL

* ENJEUX :

L'agriculture en crise tient de moins en moins son ancien rôle de gestionnaire du territoire (entretien) : gel des terres, concentration sur des activités rémunératrices, diversification sylvicole, ou para-agricole', pourtant l'identité fragile du paysage rural est lié au maintien d'un minimum de ces pratiques 'fossés...', témoins des rapports étroits qu'ont toujours entretenus les paysans avec leurs territoires.

Car l'agriculteur n'a pas seulement un rôle de production, mais aussi d'entretien et d'animation des campagnes qu'il s'agira peut être de rémunérer si on souhaite préserver ce capital unique.

* ACTIONS :

Plaine agricole :

- * entretien et curage doux des fossés, éviter le comblement des fossés de drainage.

- * remplacement ou taille des saules têtards

plantation d'arbres isolés, près des censes 'noyer, chêne, frêne,...)

limitation du boisement des terres agricoles

limitation du bâti agricole 'hangar...' anarchique

incitation à la plantation de haies et de fruitiers lors de constructions nouvelles, strictement agricoles

Le marais :

Maintien des pratiques traditionnelles d'entretien de l'espace 'fauche des prairies humides'

Maintien des prairies humides et élevage, la production animale est la plus adaptée pour valoriser les prairies humides 'remise en état des prairies'.

Marais et plaine agricole :

entretien des plantations :

En 1929, on observait dans la région des pratiques agraires traditionnelles :

- taille des haies tous les ans 'sauf épines tous les 3 ans'

- tous les 4 ans coupe des saules à tête plate.

* ACTEURS :

- agriculteurs

- Parc Naturel Régional

- Conseil général

* OUTILS :

- CONSEIL RÉGIONAL : Politique d'acquisition d'espaces naturels sensibles

- D.D.A.F./S.A.F.E.R. : espaces déficitaires en forêts, fond européen pour le boisement des jachères, terres gelées, P.A.C.

- remembrement : travaux subventionnés à 35 % si inférieur à 2 million de F H.T.

Études financées à 70 % si inférieur à 150000 F

- Renforcement de l'identité agricole des zones NB/NC/ND en culture 'P.O.S.' avec l'interdiction du développement de boqueteaux 'plantations en timbre poste'

- P.O.S. 'voir fiche'

- F.E.D.E.R. 'financement d'opérations locales'

- D.D.A.F. 'curage, fossés, drainage'

- D.I.R.E.N. 'opérations locales, mesures agro-environnementales'

- Sensibilisation

- Charte du PARC NATUREL REGIONAL PLAINE DE SCARPE / ESCAUT.

AMENAGEMENTS PARTICULIERS DU CENTRE DU VILLAGE

ETAT DES LIEUX :

Situation "cœur de village".

Statut réel de l'espace :

Si la place est identifiée comme telle par sa morphologie, il en va tout autrement en ce qui concerne ses usages, dont le principal est le stationnement automobile d'ailleurs (important seulement à la sortie des classes)

Par ailleurs, elle accueille deux "dîneasses" chaque année (fêtes foraines) ainsi qu'une braderie qui s'étend jusqu'à la rue neuve.

BESOINS :

Mairie : "Le village n'a pas de centre, créer un centre convivial permettra aux habitants de se rencontrer, échanger, ceci tout en créant un cadre de vie agréable".

Implantation d'un arrêt de bus permanent pour les ramassages scolaires ou autre.

EXIGENCES :

La commune souhaite redonner une vie à la place du village par :

la polyvalence des activités.

la liaison entre le centre de commerces et la base de loisirs, la place marquera la transition entre les deux sites.

la valorisation du secteur piétonnier.

La commune n'ayant pas de ressources importantes le montant des travaux sera minimal.

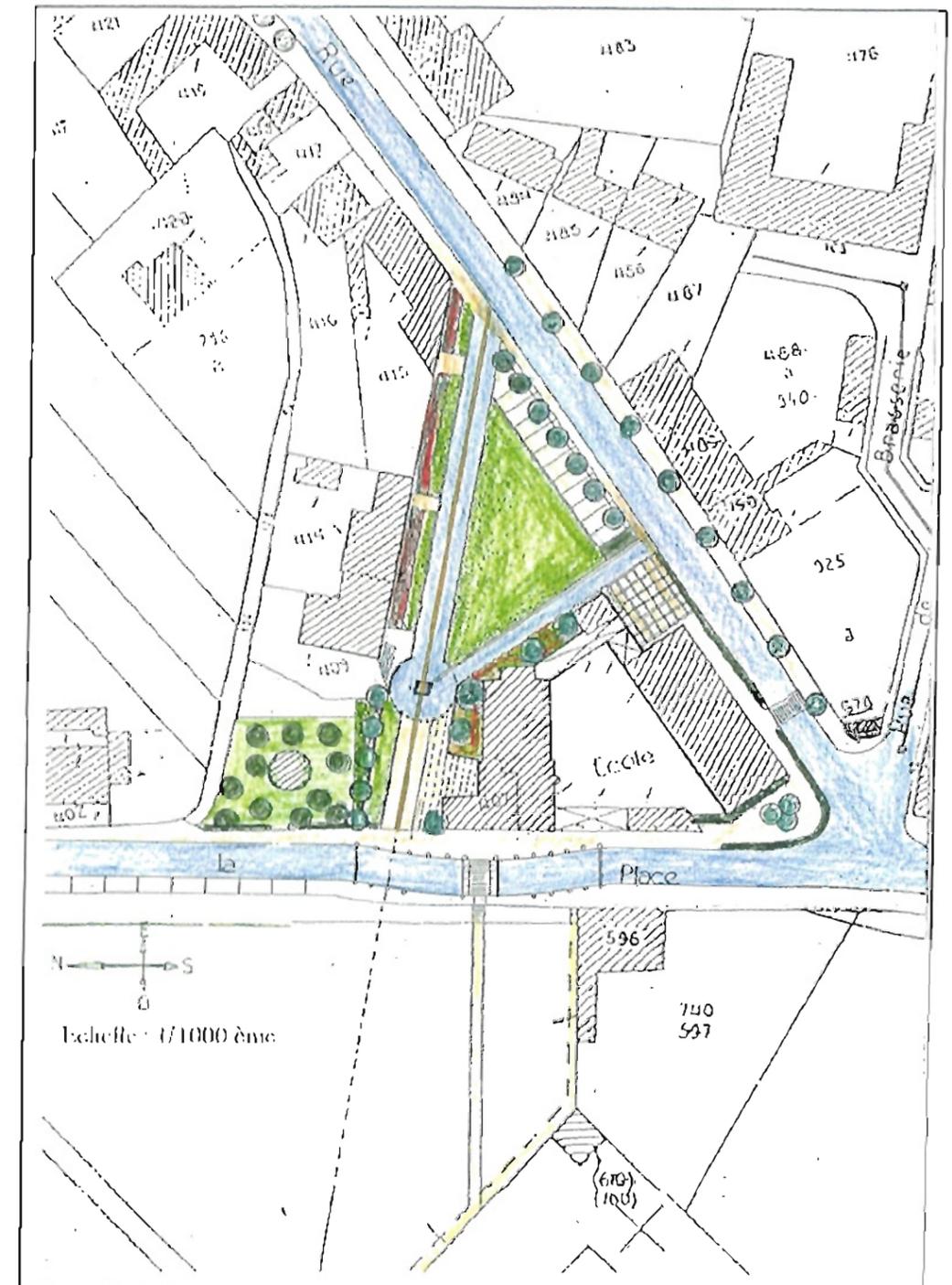
CONTRAINTES :

- Réseau d'assainissement longeant la rue de l'église,
- Mâts d'éclairage publics (câbles d'alimentation souterrains).

POINTS FORTS.

Actions ponctuelles :

Traitement végétal du mur aveugle de l'école (grimpanes, massifs arbustifs de senteurs) et du



transformateur (houblon doré)

Aménagement d'un terrain de boules

Evacuation de la benne triselec

Circulation

Circulation des bus de ramassage scolaire ou autre dans le sens : rue de la place, rue de la chapelle, rue de l'église et aménagement d'un arrêt sur la place.

École :

Aménagement végétal.

Traitement de la voirie afin de sécuriser la sortie des classes.

Liaisons et relations :

Liaison de la place avec la base de loisirs et le centre de commerces : souhait de favoriser le piétonnier par une uniformité du traitement.

Traitement de l'accès au château

Réseaux

Mise en souterrain de certains réseaux

Place :

recherche d'activités polyvalentes sur la place.

Evacuation des voitures hors de la place (avec ou non une protection par des bornes).

Traitement sécuritaire des carrefours.

Accompagnement végétal de la place, du château d'eau (colorisation qui peut être effectuée par le S.I.D.E.N.) et du cimetière (haies d'ifs).

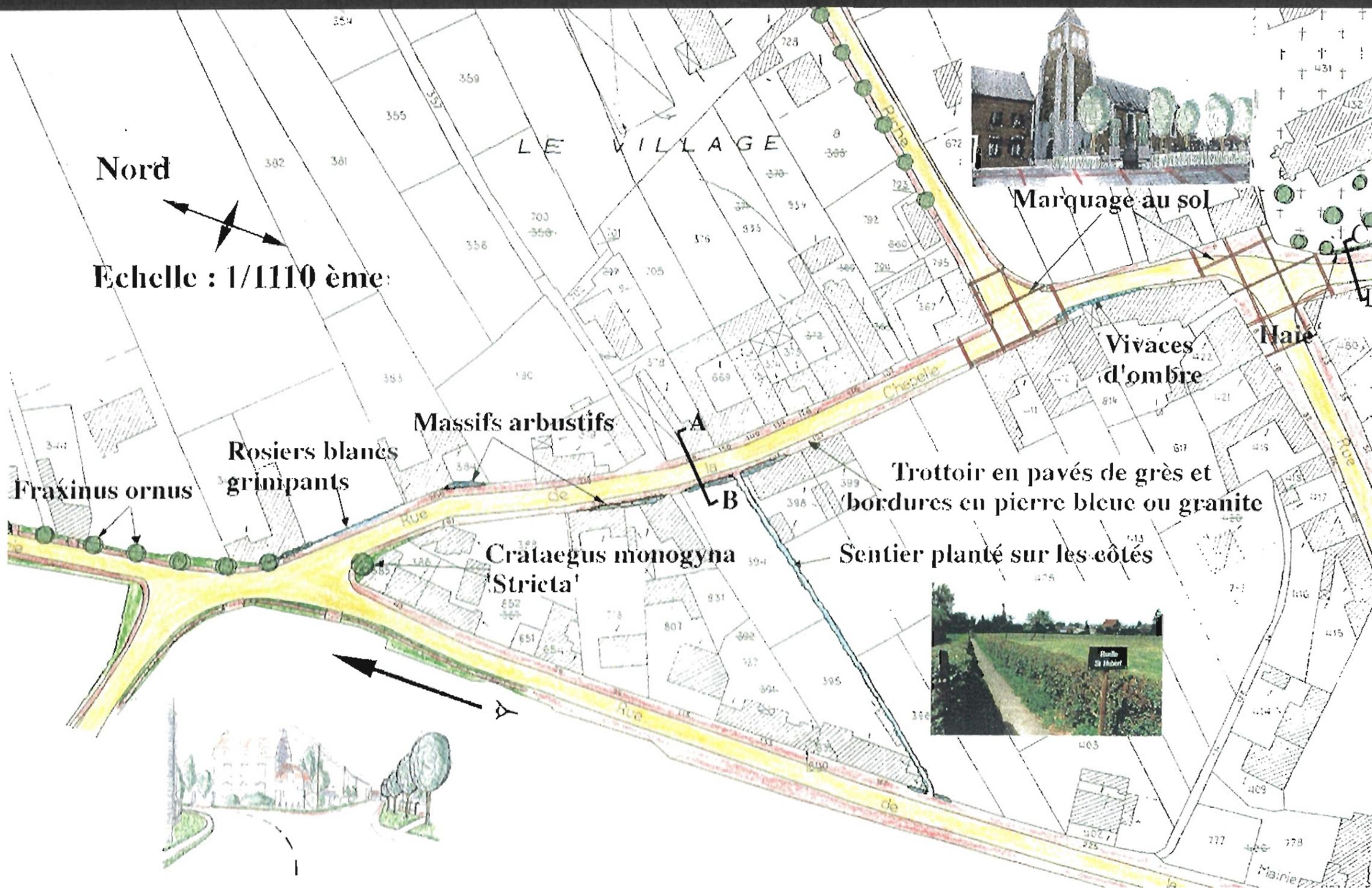
Signalétique :

Signalisation de la nouvelle entrée de mairie.

**UNE PLACE VERTE
PEUT CONSTITUER
UN CENTRE DE VILLAGE
SOIGNE ET CONVIVIAL**



AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CHAPELLE, DU CARREFOUR RUE DE LA LOMBARDERIE, RUE DE LA PLACE, DU CIMETIERE DE L'EGLISE



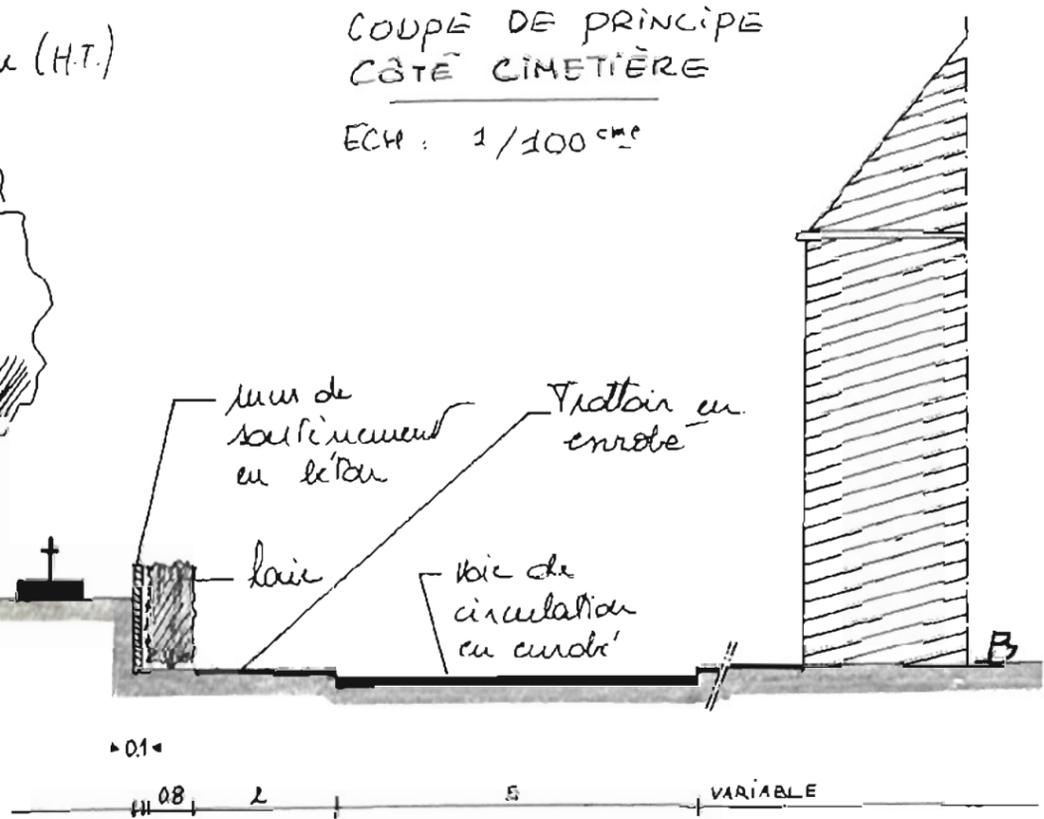
PLAN MASSE 1/500 cme - CIMETIERE 47



ATTENTION : L'IMPLANTATION DES ARBRES EST INDICATIVE ET NE POURRA SE FAIRE QU'AU HASARD DE LA LIBERATION DES CONCESSIONS. (VOIR EXTRAIT DU CODE DES COMMUNES CI-JOINT)

COUPE DE PRINCIPLE CÔTÉ CIMETIERE

ECH : 1/100 cme



EXTRAIT DU CODE DES COMMUNES

Art. L. 361-17. — Lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession.

Art. L. 361-18. — Un règlement d'administration publique détermine :

- Les conditions dans lesquelles sont dressés les procès-verbaux constatant l'état d'abandon ;
- Les modalités de la publicité qui doit être faite pour porter les procès-verbaux à la connaissance des familles et du public ;

La procédure prévue par les articles R. 361-22 à R. 361-31 ne peut être engagée que dix ans après la dernière inhumation faite dans le terrain concédé.

Art. R. 361-24. — Lorsqu'il a connaissance de l'existence de descendants ou successeurs des concessionnaires, le maire leur notifie dans les huit jours copie du procès-verbal et les met en demeure de rétablir la concession en bon état d'entretien.

Art. R. 361-25. — Dans le même délai de huit jours, des extraits de procès-verbal sont portés à la connaissance du public par voie d'affiches apposées durant un mois à la porte de la mairie, ainsi qu'à la porte du cimetière.

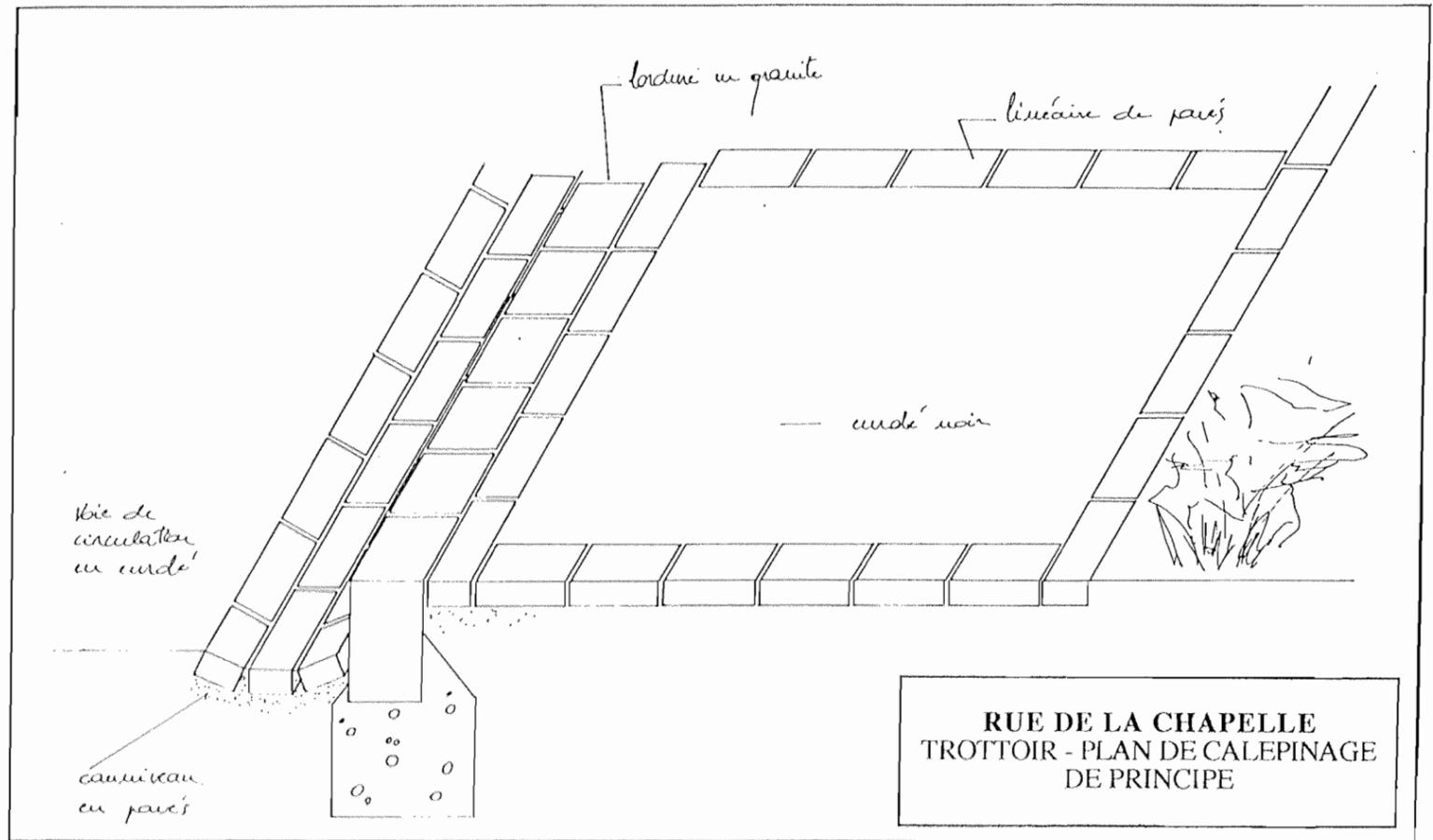
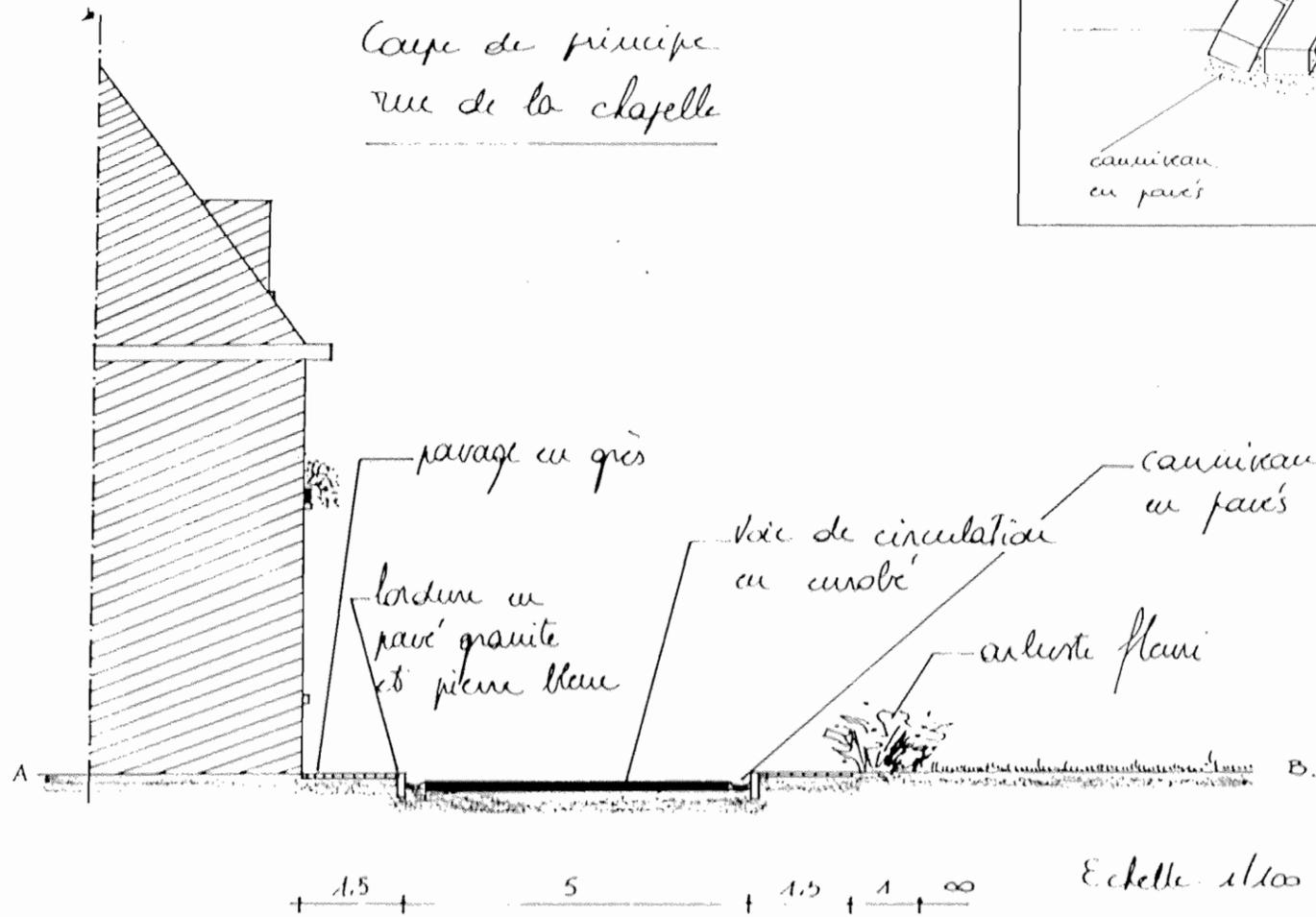
Ces affiches sont renouvelées deux fois à quinze jours d'intervalle.



PLANTATION DU CIMETIERE
PROPOSITION PAYSAGERE

Esquisse: L.V. de Rouvignies décembre 1996.

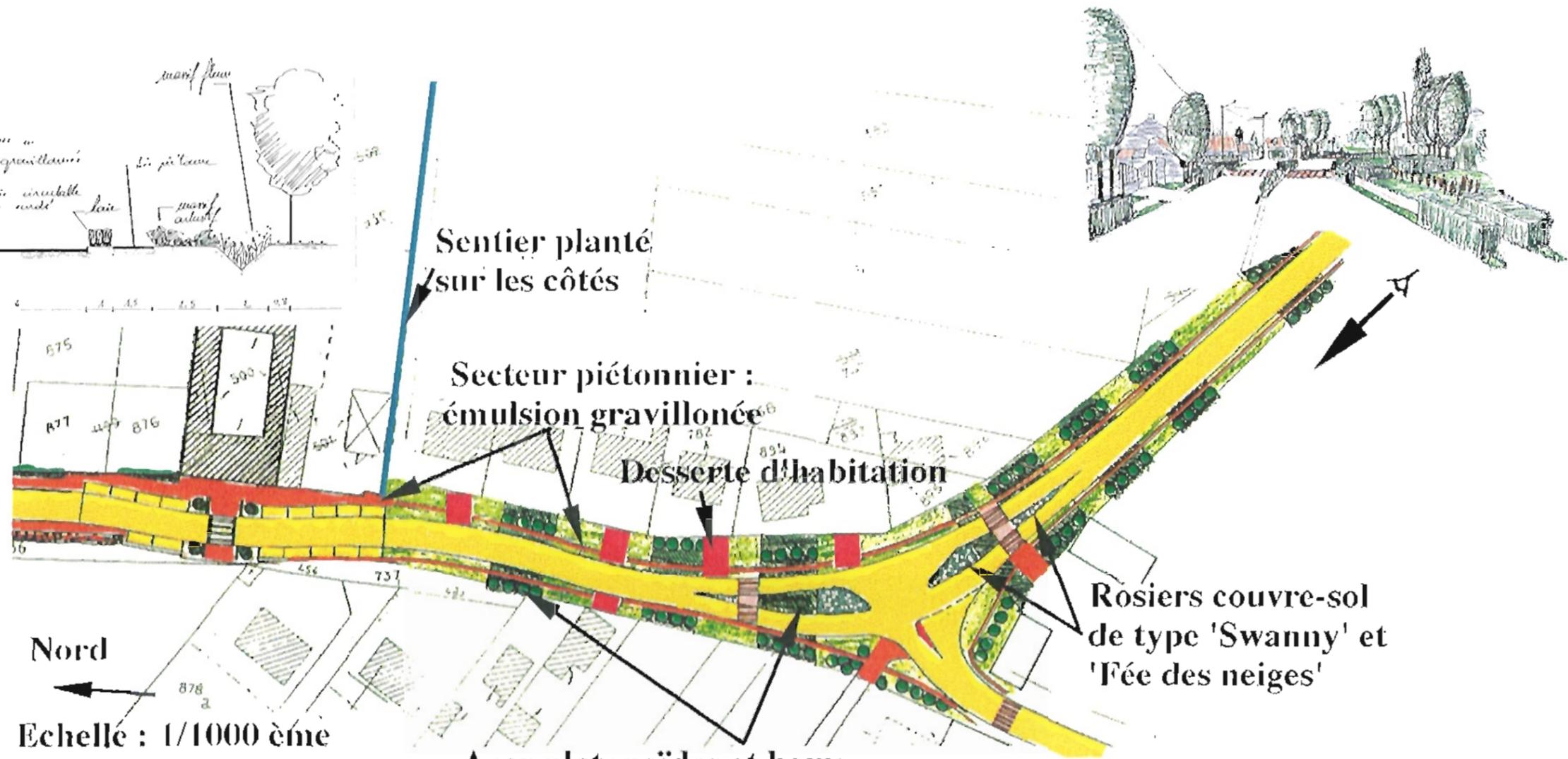
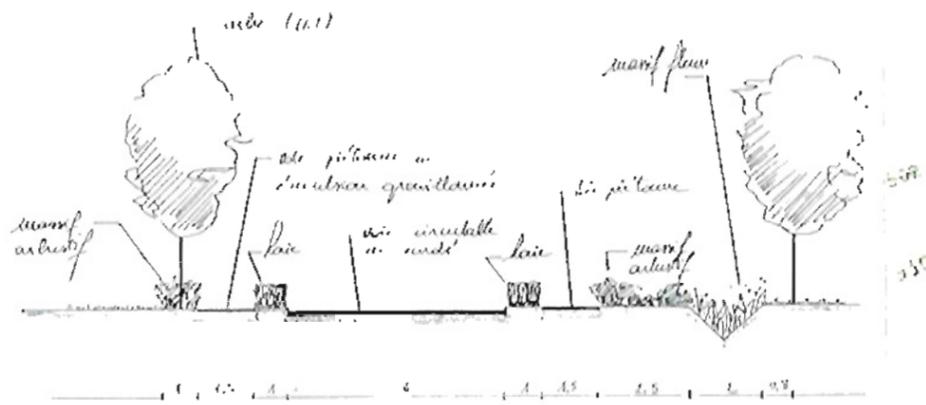
*Coupe de principe
rue de la chapelle*



AMENAGEMENT PAYSAGER DU CARREFOUR DE LA D30 ET DE L'ECOLE

Coupe de principe

Echelle 1/1000



Sentier planté sur les côtés

Secteur piétonnier : émulsion gravillonnée

Desserte d'habitation

Rosiers couvre-sol de type 'Swanny' et 'Fée des neiges'

Nord

Echelle : 1/1000 ème

Acer platanoides et houx
Massifs d'Euonymus europeaus,
de valériane et de grande pervenche

LA BASE DE LOISIRS ET L'AXE DE LA QUESNEE

ETAT DES LIEUX

Les avantages du site

La base de loisirs est située au centre de la commune de BOUVIGNIES, elle repose sur des vestiges encore présents du château des Nédonnelles, elle s'étend sur une superficie d'environ 5 hectares.

Le parc actuel est le théâtre des activités de nombreuses associations sportives et culturelles, comme la pêche, le football, le tennis et bien d'autres encore. Il abrite un manoir transformé en salle des fêtes et avec 2 gîtes ruraux constamment occupés. C'est dire si le parc est fréquenté. Il existe 2 entrées au sud et une au nord qui permettent l'accès au parc.

Les carences

A la vue de la fréquentation du site, à son étendue et à sa situation vis-à-vis de la commune, il convient de mentionner quelques lacunes au niveau des accès.

L'aménagement du site montre un boisement dense, assez important, mais sans structure visible. La végétation arbustive est peu représentée, ainsi que les couleurs saisonnières.

Le parc étant essentiellement accès sur le sport, il néglige la fréquentation par les enfants de moins de 11 ans.

L'absence de poubelles est également à noter.

PROPOSITIONS

Les propositions concernant le la base de loisirs sont de trois ordres :

Le renforcement des entrées existantes notamment par une signalisation.

L'entrée nord étant la seule visible par la route principale, mériterait d'être traitée en priorité. De plus, elle servirait de lien avec l'aménagement de la place du village.

Une visite sur le terrain a montré la nécessité de prévoir une nouvelle entrée à l'extrême sud du parc. Les entrées clôturées seront doublées de haies vives fleuries à bases d'espèces régionales.

Le désenclavement du parc, par des accès à l'ouest et à l'est, ferait profiter le parc à l'ensemble de la commune. Ces entrées permettraient par ailleurs de reconstituer un axe historique qui reliait dans le passé Lille à Douai : La Quesnée ou chesnaie.

La structure du parc

L'axe majeur du parc réside dans la restauration de l'axe de la Quesnée qui traverserait le parc d'est en ouest. Il viendrait consolider le sentier venant de l'entrée principale au sud-ouest.

L'axe nord-sud sera traité différemment. Le cheminement sera légèrement sinueux afin de limiter l'impact de la distance séparant les entrées nord et sud. Cet aspect sera renforcé par la constitution de boisements et de clairières, qui permettront de diviser l'espace en différentes zones thématiques et laissera le promeneur découvrir les différentes zones progressivement:

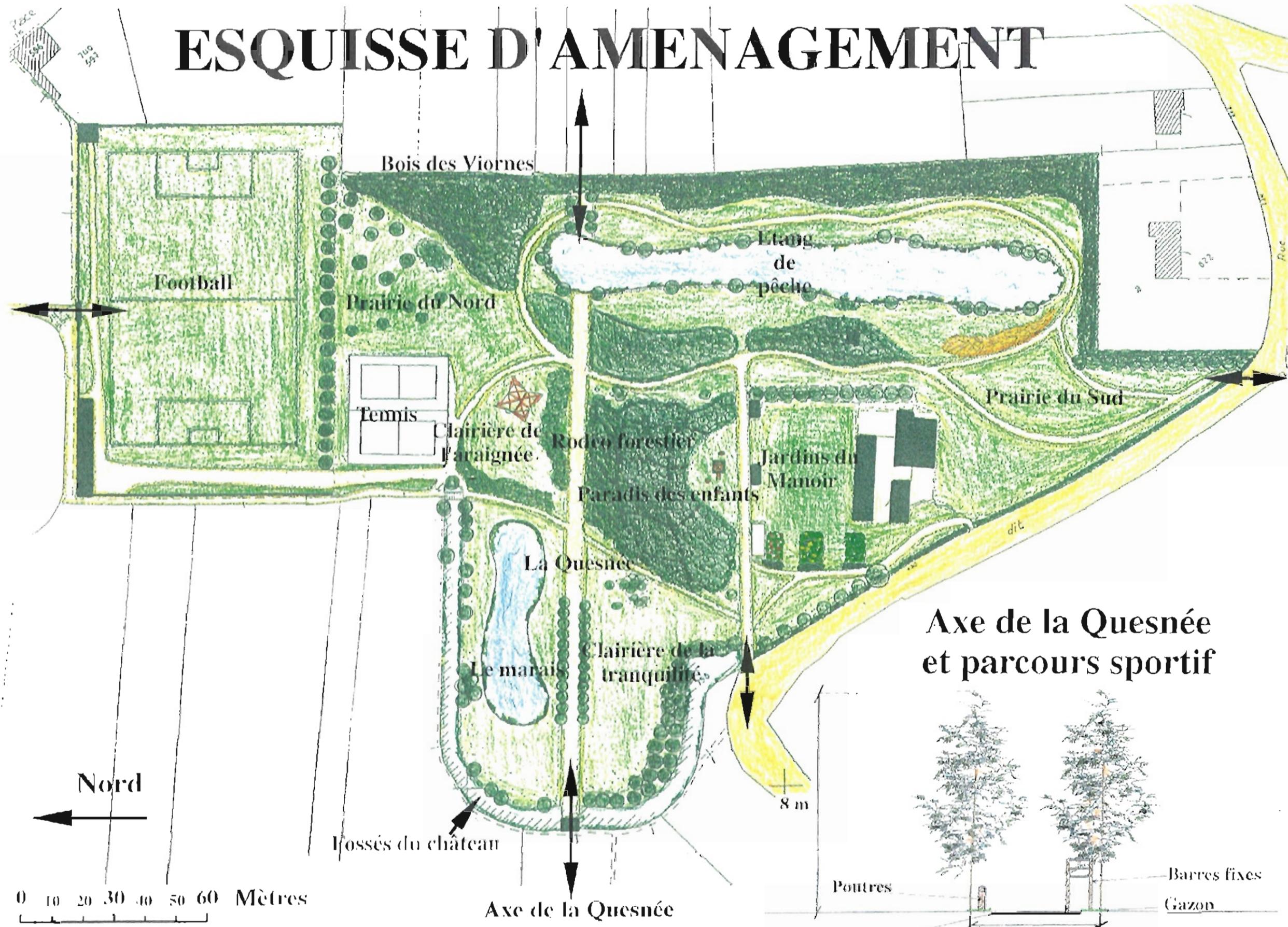
- * Le marais, avec les fossés du château et l'étang sauvage.
- * La clairière de l'araignée, marquée par une pyramide en corde.
- * Les prairies du nord (plantée de d'arbres fruitiers) et du sud (plantée de graminées).
- * Les terrains de tennis et de football.
- * Le bois des viornes, sous la forme d'un boisement arbustif.
- * L'étang de pêche, qui sera agrémenté de saules têtard, de plantes de berges et de pontons en bois pour les pêcheurs.
- * Les jardins du manoir, composées de massifs de fleurs (roses anciennes, arbustes à fleurs régionaux, fleurs sauvages typiques de la Scarpe).
- * Le paradis de enfants composé de jeux à ressorts et d'un château pour les tout-petits.
- * Le rodéo forestier, marqué par un cheminement naturel effectué par les vélos des enfants sur des buttes.
- * La clairière de la tranquillité restera en l'état.
- * La Quesnée, plantée de chênes avant la porte ouest et se poursuivant dans le parc par des essences déjà présentes plantées en alignement.

Thématisation du parc.

Elle aura pour but de sensibiliser et de responsabiliser les habitants sur l'utilisation et la plantation d'espèces régionales et sur la richesse de la commune sur laquelle ils se trouvent.

Elle se fera également par la mise en place de circuits sportifs (parcours santé le long de la Quesnée), de circuits pédagogiques (circuit des sorcières), circuits du patrimoine local (oratoires, fermes) et de randonnées (pédestres, cyclistes ou équestres). Tous ces circuits partiront de la base de loisirs et pourront être cadencés par des bornes d'informations tout au long du parcours.

ESQUISSE D'AMENAGEMENT



Axe de la Quesnée et parcours sportif

Boisage/ICV de Bouvignes decembre 1996.

CREATION DE CIRCUITS DE RANDONNEES ET LE CIRCUIT DES SORCIERES

CREATION DE PISTES CYCLABLES ET SENTIERS DE RANDONNEES

- ENJEUX :

L'aménagement d'infrastructures liés au tourisme fait partie d'une démarche globale de valorisation du territoire, d'autant plus en ce qui concerne Bouvignies encadré de massifs forestiers très fréquentés au niveau départemental (forêt de Marchiennes) et la proximité de marais liés au bassin de la Scarpe (richesse écologique).

L'existence de piste cyclable sur la D957 et d'un projet de liaison avec les itinéraires cyclotouristes du bois de Phalempin, l'existence d'un circuit de randonnée passant au sud de la commune (G.R 121) sont autant d'atouts qui sont à la base d'une notoriété à construire ou à développer et facteur d'animation de la campagne (gîtes d'accueil, cafés, ...).

La marche ou le cyclisme (comme l'équitation) sont de facteurs de découverte du territoire dont l'intérêt est grandissant chez le public, à une époque où la vitesse réduit l'espace, le randonneur se dépayse à deux pas de chez lui et redécouvre un environnement proche authentique et souvent méconnu, il prend la mesure de son territoire et apprécie la valeur de son patrimoine.

Renforcer le sentiment d'appartenance à un territoire, en valorisant ses éléments d'identité propre c'est créer la base de nouvelles solidarités et renforcer le sentiment communautaire.

C'est pourquoi un soin particulier doit être attaché à:

- l'aménagement de circuits en site propre (chemins ruraux, bords de rivière, ...)
- le balisage et la qualité de la signalétique (installation d'aire de pique-nique,...)

- l'élaboration de fiches itinéraires découvertes (thème: patrimoine culturel ou naturel, les censes, lecture du paysage, circuit botanique, ...)

- mise en place de panneaux d'information culturelle (sensibilisation au milieu)

- livrets a l'usage de élèves ou de enseignants

- ACTEURS:

- P.N.R. Scarpe et Escaut.

- Conseil général (Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnées)

Direction de l'environnement ou Direction Générale du développement et de l'aménagement.

- Associations

- MOYENS:

Financements: - Balisage,

- Fiches itinéraire (diffusion à 15 000 exemplaires),

- Travaux légers d'aménagement,

- Entretien des circuits,

- Signalisation de produits fermiers (vente directe / F.D.S. E.A.)

INTRODUCTION

Les fiches ci-jointes résument l'esprit dans lequel nous proposons ce circuit de découverte, mais il ne constitue pas un guide directement utilisable sur le terrain.

Objectifs pédagogiques :

La thématique de la sorcière peut être intéressante pour initier une action pédagogique riche. Elle mêlera l'histoire locale, la botanique, les plantes utilitaires et médicinales. Elle apportera une réflexion plus philosophique sur la valeur de la nature et les rapports que l'homme entretient avec elle.

Axes d'études :

Connaissances des dangers que représentent certaines plantes et les vertus des autres.

Apprentissage des bases de la botanique, des différents critères de reconnaissance (confusions fréquentes entre les plantes), constitution d'un herbier, d'un jardin pédagogique.

Ceci pourra aboutir à une meilleure connaissance des plantes remarquables de leur campagne.

Connaissance de l'histoire locale, des « raisons politiques, économiques et religieuses » qui ont abouti à la diabolisation et à la persécution des guérisseuses du moyen-âge.

Compréhension plus globale du monde végétal et par rapport à la notion de « mauvaise herbe », que diffuse notre société.

Mise en oeuvre :

La rédaction d'un mini-guide (EN ANNEXE), permettant de suivre l'itinéraire (pouvant être balisé), pourrait être instauré en associant un botaniste (du P.N.R. ou non), avec une ou plusieurs classes dans le cadre d'une action pédagogique.

HISTORIQUE

Au XVI^{ème} siècle, Bouvignies est mêlée à la chasse aux sorcières, des femmes du village sont accusées de pratiques sataniques et brûlées sur un bûcher sur la place de Douai...

En réalité dans les campagnes d'autrefois, c'est surtout aux que revenait la transmission du savoir sur les herbes. Le jardin médicinal était souvent leur domaine réservé, la connaissance des remèdes une des rares libertés auxquelles elles puissent prétendre.

Leurs remèdes, leurs pratiques, leur liberté surtout, finiront par être dénoncés par l'église et les clercs, inquiets de leur influence dans le peuple. Celles qui connaissaient les secrets des herbes se trouvent assimilés aux sorciers.

(Au moyen-âge, l'église est la principale détentrice du pouvoir médical, avec ses innombrables pèlerinages aux saints guérisseurs).

« REMEDES DE BONNES FEMMES ».

Dans toutes les provinces, des femmes, aux connaissances étendues, hériteront de l'appellation louangeuse de « bonnes femmes » (que l'on applique encore à des guérisseuses, ici et là).

La « bonne femme », c'est celle qui tenait de guérir, et qui y parvenait souvent, bien avant que le médecin n'arrive dans les campagnes (XVIII ème siècle).

L'empirisme véhicule des erreurs parfois redoutables et des pratiques qui nous font frémir à raison. Il n'en reste pas moins vrai, que la recherche actuelle a montré la valeur de la plupart de ces simples « remèdes de bonnes femmes ».

JUSTICE A LA SORCIERE.

Très rares sont, dans le passé plus encore que de nos jours, les médecins qui reconnaissent les limites de leur savoir et les succès obtenus par des moyens non reconnus par les Facultés. Le témoignage suivant, d'un célèbre médecin provençal du XVIII ème siècle, n'a que plus de poids :

LES FICHES SUR LES PLANTES SONT SITUÉES DANS LE DOCUMENT ANNEXE : LES FICHES ACTIONS.

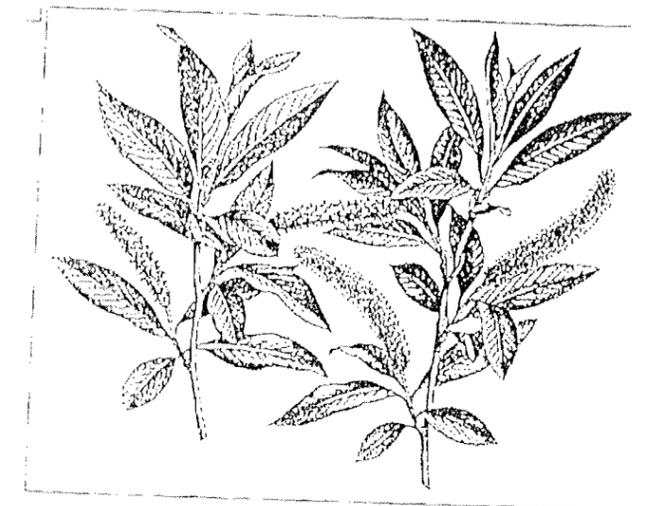
ELLES CORRESPONDENT A UNE LISTE NON EXHAUSTIVE DE PLANTES QUE L'ON PEUT TROUVER SUR LA COMMUNE, SOIT À L'ÉTAT SAUVAGE, SOIT DANS LES JARDINS ET QUI PRÉSENTENT UN INTÉRÊT CURATIF OU UN RISQUE POUR LA SANTÉ.



HOUBLON (*Humulus lupulus*, Cannabaceae).
Les cônes femelles, à glandes résineuses adhérentes (cupulons) sont à la fois toniques, antiseptiques, astringents, spasmolytiques. Inappétence, digestion difficile, spasmes gastriques, nervosité, insomnie, hyperexcitabilité sexuelle. Les cônes sont excellents en aspersion. Les cônes aromatisent la bière.



PLANTAIN LANCÉOLÉ, Herbe à cinq côtes (*Plantago lanceolata*, Plantaginacées).
Plante méconnue, très utilisée autrefois. À l'intérieur, très bon remède de la toux et de la bronchite (décoction brève). Astringent et astringent, antiseptique (substance antibiotique probable), il s'emploie à l'extérieur (décoction, pomades) dans : plaies, ulcères, dermatoses, inflammations, piqûres d'insectes. Infusion dans la constipation.



SAGLE BLANC (*Salix alba*, Salicacées).
Les catanes sont des sédatifs nerveux (nervosité, insomnie, hyperexcitabilité sexuelle). Ils calment les douleurs des règles. L'écorce des jeunes rameaux, amère, est sédatif, antispasmodique, anti-rhumatismale, fébrifuge (présence d'une substance précurseur de l'aspirine : voir chapitre 15).

RECOMMANDATIONS

* ENJEUX :

Le paysage rural est aujourd'hui très fragilisé de par sa dépendance accrue envers le modèle urbain et les pressions foncières permanentes pour l'acquisition de terres à bâtir. Les possibilités de construction offertes par le règlement de zones de protection agricole 'NB, NC, ND' risque de compromettre à terme l'image encore préservée des espaces ruraux, par la multiplication des constructions anarchiques et éclectiques 'mitage'.

Le P.O.S. permet un zonage différenciant les espaces agricoles et les espaces urbanisés existant ou en devenir, mais il faut que les zones de protection agricoles possèdent un règlement, qui ne permette pas que des constructions à usage d'habitation puissent se développer.

Dans certain cas, il n'y a pas de distinctions entre milieu agricole et le bourg, c'est le cas de Bouvignies où l'urbanisation linéaire accompagne la voirie loin du coeur du village, au milieu des parcelles agricoles.

Il est bien sûr nécessaire de donner la possibilité aux agglomérations de s'accroître, mais il faut par contre lutter contre le développement d'un continuum urbain entre les agglomérations, et que l'ampleur des espaces agricoles garantisse la lisibilité du paysage rural.

De plus, il faut éviter que l'urbanisation se fasse de façon aléatoire au hasard de la spéculation foncière

* ACTEURS :

Commune/D.D.E./Conseil régional

* OUTILS :

- P.O.S. avec la possibilité de "transfert du droit de construire"
- Acquisition par la commune de terrains à bâtir 'lutte contre la spéculation' et maîtrise de l'urbanisation.

CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE

* ENJEUX :

Le paysage rural est aujourd'hui à un tournant de son développement, soit il saura garder sa lisibilité et son caractère, soit il connaîtra à son tour les dérives du paysage périurbain.

Le maintien de son identité tient à la défense de la qualité de son architecture et de son paysage 'des outils réglementaires existent'.

Le P.O.S. est un outil technique qui définit des règles quantitatives 'densité de population, hauteurs des bâtiments. L'aspect qualitatif n'est abordé que sous la forme d'un zonage 'destination des sols', lequel ne fait qu'entériner des situations existantes.

Il n'est pas un outil d'aménagement mais il peut être assorti de règles qualitatives en relation plus étroites avec chaque territoire 'annexe à l'article 11&13 de la Z.P.P.A.U. notamment'

aussi, au delà d'un zonage de base différenciant espaces agricoles et urbanisés, il y a nécessité impérieuse de construire le développement communal sur son paysage, structure fondamentale qui raconte les liens subtiles entre les hommes et leur territoire. Les plans de stratégie végétale et les stratégies d'aménagement instaurent des degrés simples permettant de respecter et de maintenir le caractère des différents territoires. L'oubli des règles simples de constitution de ce paysage, lequel s'est constitué très lentement en relation subtil avec le territoire, se fait au risque de sa cohérence et de ses plus fins équilibres.

* ACTEURS :

- C.A.U.E

* OUTILS :

- P.O.S.

- Z.P.P.A.U.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

* ENJEUX :

L'ensemble du territoire communal est jalonné d'éléments patrimoniaux qui témoignent de la richesse de son histoire, que ce soit des éléments architecturaux importants ou plus discrets 'oratoires ou éléments de mobilier : ferromeries, pilastres, ...'.

Tous ces édifices participent à la constitution de l'image locale et contribuent à la création d'une identité spécifique: 'Valoriser le passé d'un territoire, c'est préparer son devenir'.

Mise en oeuvre d'itinéraires de découverte du patrimoine culturel 'fiches thématiques : censes, édifices religieux...'

Inventaire du patrimoine 'localisation/évaluation/histoire'

Chapelles 18e rue riche n°117 remise en état en 1787 et 1892 'Sainte Anne'

⇒ Oratoires :

Autrefois, chaque ferme en possédait un ou plusieurs.

rue riche n°258

rue neuve n°395

rue de la Lombarderie 19 e

rue du Hen n°194

rue des Pronelles n°349

route de Flines : le calvaire

rue de l'église '

⇒Valorisation, entretien, réparation des monuments

⇒Insertion dans des itinéraires découverte 'randonnées, voir fiches'

* ACTEURS :

- D.R.A.C.

- D.I.R.F.N.

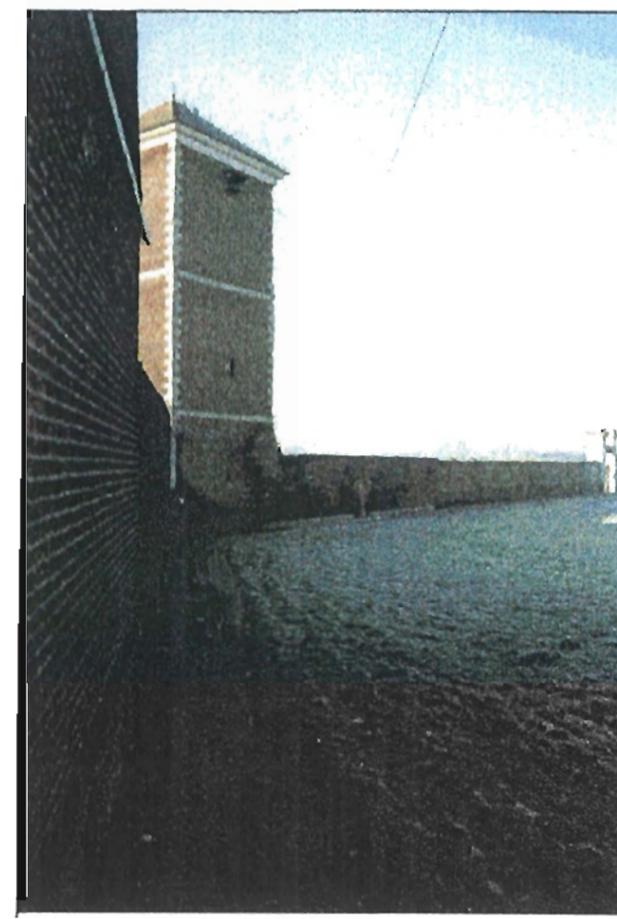
- Conseil général

- P.N.R.

* OUTILS :

Financement des travaux de restauration 'D.R.A.C.'

Sensibilisation



PERMIS DE CONSTRUIRE PAYSAGER

* ENJEUX

Permettre aux élus d'avoir un outil supplémentaire de maîtrise de l'urbanisation qui permette de juger de la qualité de l'insertion du bâti dans le paysage.

La délégation des compétences en matière d'urbanisme aux communes dotées d'un plan d'occupation des sols 'loi ROYAL PAYSAGE de 1993', donne une large responsabilité aux élus locaux dans le devenir du paysage communal.

* ACTEURS :

Commune.

* OUTILS :

Charte architecturale et paysagère (article annexé 11&13 du P.O.S.)

Zone de protection du patrimoine architecturale urbain & paysager.



PROTECTION ET MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE CULTUREL

LE MARAIS

Si la végétation prairiale ne présente pas de particularité, celle des fossés de drainage est souvent bien diversifiée, avec des plantes remarquables, dont certaines sont protégées régionalement comme le Butome, l'Achillée sternutoire et la Germandrée des marais.

Une gestion plus douce de ces fossés serait donc parfaitement justifiée.

Les saules têtards hébergent la chouette chevêche, tandis que les prairies servent de terrain au busard des roseaux qui niche dans la Réserve Naturelle Volontaire du « pré des nonettes » (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

Assurant la connexion entre le bois et la forêt de Marchiennes, le marais doit rester le plus dégagé possible pour ne pas gêner les passages d'animaux (principe du couloir biologique).

LE BOIS

De nombreuses parcelles sont occupées par une peupleraie plus ou moins ancienne, possédant souvent un sous-bois arbustif.

Le lierre y est fréquent et les lisières sont généralement bien garnies.

Le boisement naturel est encore largement présent avec le Chêne et le Frêne, mais aussi avec l'Aulne et surtout l'Orme formant de remarquables peuplements pouvant héberger le sanglier et le chevreuil, l'ensemble est propice à une avifaune assez abondante, notamment au niveau des rapaces avec l'Epervier, la Bondrie et la Buse.

Situé entre la forêt de Marchiennes et le bois de Flines, il constitue un maillon important de la chaîne boisée reliant la forêt de Phalempin à celle de Saint-Amand (principe de corridor écologique).

Pour les plantations de peupliers il existe des possibilités de reconversion, notamment proposées par le centre Régional de la Propriété Foncière.

Pour éviter de nouvelles plantations anarchiques, un plan communal de boisement pourrait être élaboré.

N.B : Le bois a été mis en zone de préemption par le conseil général du Nord.

MILIEU RURAL

Les mesures agri-environnementales sont appliquées dans le cadre d'opérations locales.

Le contrat stipule que, pour une compensation de 1100 F/ha, la charge bovine des pâtures est limitée à 2 unités et que la fertilisation ne doit pas dépasser 30 unités d'azote.

Il est également prévu la plantation de 6 saules têtards. Déjà opérationnel sur la commune, ce système ne demande qu'à être développé.

Avec le Fond de Gestion de l'Espace Rural et le Parc Naturel Régional, il existe différentes possibilités, pour les agriculteurs, les particuliers et les communes, de subventions, de fournitures et de conseils pour la mise en place de plantations. L'entretien des vieux têtards est également organisé par le Parc Naturel Régional.

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E), en cours d'élaboration pour le bassin versant de la Scarpe aval, est susceptible d'intervenir au niveau du système de drainage.

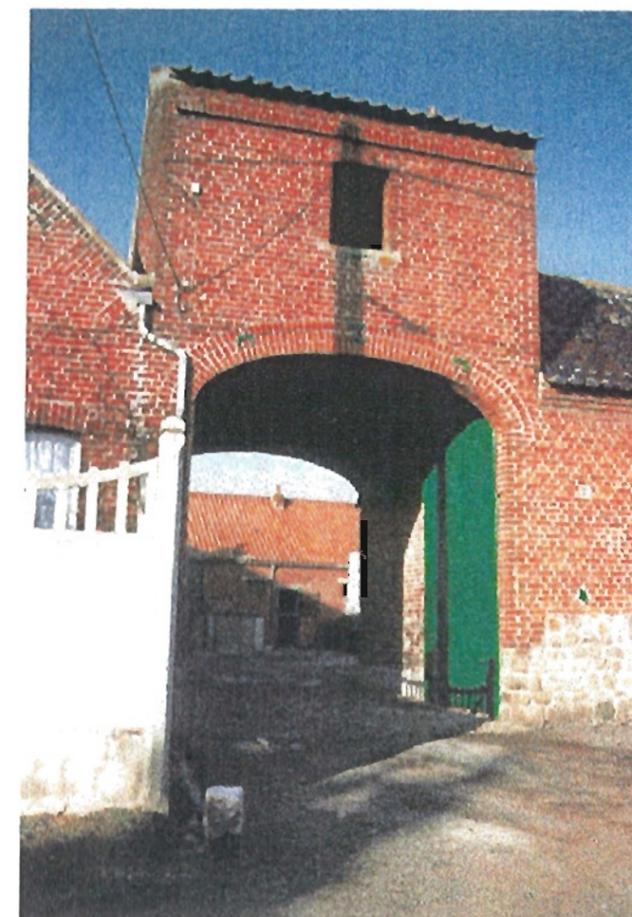
LES COULEURS

La commune de Bouvignies se situe entre la plaine de la Scarpe et les collines du Pévèle. C'est ce qui a donné à la commune son identité, même si certains de ses caractères se retrouvent ailleurs dans la région.

Bouvignies peut se définir comme une commune rurale, qui a le mérite d'avoir su garder une partie de son caractère. Bouvignies a hérité d'un patrimoine agricole remarquable qui caractérise à lui seul le village. Il se distingue par l'emploi des matériaux et des couleurs utilisés pour leur construction et quelquefois pour leur rénovation :

Les murs des censes sont constitués de grès clair pour les soubassements et de brique rouge. Ce style a eu tendance ces dernières années à être camouflé par de la peinture, ce qui fait perdre à la ferme toute son identité.

Les toitures en tuiles rouges sont, elles, plus répandues dans la commune (même pour les maisons récentes). Elles sont recommandées car certaines constructions dressent des toitures en ardoises, sont esthétiquement peu intégrées au village.



Estimation financière et phasage des opérations

**ETUDE DU FOND D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE DE
LA COMMUNE DE BOUVIGNIES**

Estimation des coûts de travaux - 08/1997

Aménagement de la rue de la Chapelle

Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation, démolition				
Installation de chantier / Signalisation	1	Forfait	7 000,00 F	7 000,00 F
Démolition de chaussée, évacuation et découpe fosse de plantation 1 arbre	6	M3	150,00 F	800,00 F
Démolition des trottoirs, évacuation	200	M3	120,00 F	24 000,00 F
Fourniture et mise en place terre végétale	4	M3	80,00 F	320,00 F
Revêtement de sol / Mobilier				
Réalisation d'un revêtement en enrobé noir pour piétons	1000	M2	120,00 F	120 000,00 F
Réalisation d'un revêtement en enrobé noir pour voitures	1350	M2	P.M	P.M
Pose de trame en pavés de granite ou grès récupérés sur place	500	ML	140,00 F	70 000,00 F
Pose de bordure en pavés de récupération	500	ML	70,00 F	35 000,00 F
Marquage au sol carrefour	120	ML	140,00 F	16 800,00 F
Plantation				
Massifs arbustifs sur les grandes largeurs et aux abords du sentier	30	M2	80,00 F	2 400,00 F
Plantation d'un Crataegus 10/12 : préparation su sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	1	U	600,00 F	600,00 F
SOUS-TOTAL 1 HT				276 920,00 F

Aménagement de la Riche rue

Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation, démolition				
Démolition de revêtement, évacuation et découpe pour création fosse de plantation	60	M3	150,00 F	9 000,00 F
Fourniture et mise en place terre végétale	60	M3	80,00 F	4 800,00 F
Plantation				
Plantation de fraxinus ornus 10/12 : préparation su sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	15	U	600,00 F	9 000,00 F
SOUS-TOTAL 2 HT				22 800,00 F

Rue de la Lombarderie

Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation, démolition				
Démolition de revêtement, évacuation et découpe pour création de fosse de plantation	160	M3	150,00 F	24 000,00 F
Fourniture et mise en place terre végétale	160	M3	80,00 F	12 800,00 F
Plantation et engazonnement				
Plantation de fraxinus ornus 10/12 : préparation su sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	40	U	600,00 F	24 000,00 F
Engazonnement sur le carrefour	140	M2	8,00 F	1 120,00 F
SOUS-TOTAL 3 HT				61 920,00 F

Rue du Grand Hem

Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation, démolition				
Création de fosses de plantation	56	U	100,00 F	5 600,00 F
Plantation et gazon				
Plantation d'aulnes glutineux 12/14: préparation su sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	56	U	600,00 F	33 600,00 F
SOUS-TOTAL 4 HT				39 200,00 F

Carrefour de la D30 et de l'école

Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation				
Installation de chantier / Signalisation	1	Forfait	5 000,00 F	5 000,00 F
Revêtement de sol / Mobilier				
Réalisation d'un cheminement piéton en enrobé noir	1125	M2	120,00 F	135 000,00 F
Borduration P1 du chemin	1500	ML	80,00 F	120 000,00 F
Guide haie	150	ML	40,00 F	6 000,00 F
Plantation et engazonnement				
Plantation d'Acer platanoïdes 10/12 : préparation su sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	40	U	600,00 F	24 000,00 F
Massifs arbustifs	665	M2	80,00 F	53 200,00 F
Haies de charmilles	150	M2	41,00 F	6 150,00 F
Rosiers couvre-sol (4 plantes/M2)	110	M2	90,00 F	9 900,00 F
Engazonnement	1580	M2	8,00 F	12 640,00 F
SOUS-TOTAL 5 HT				371 890,00 F

Aménagement devant l'école				
Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation, démolition				
Installation de chantier / Signalisation	1	Forfait	7 000,00 F	7 000,00 F
Démolition de chaussée, évacuation	8	M3	120,00 F	960,00 F
Découpe revêtement pour fosses de plantations	48	ML	60,00 F	2 880,00 F
Démolition de revêtement, évacuation et création fosse de plantation	8	M3	150,00 F	1 200,00 F
Fourniture et mise en place terre végétale	8	M3	80,00 F	640,00 F
Revêtement de sol / Mobilier				
Réalisation d'une placette piéton en béton désactivé	100	M2	300,00 F	30 000,00 F
Réalisation d'un passage piéton surélevé en brique	50	M2	700,00 F	35 000,00 F
Garde-corps en fer forgé ou plots enchainés	100	ML	2 000,00 F	200 000,00 F
Plantation				
Plantation d'Acer platanoïdes 10/12 : préparation su sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	2	U	600,00 F	1 200,00 F
SOUS-TOTAL 6 HT			278 880,00 F	

Cimetière				
Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation, démolition				
Installation de chantier / Signalisation	1	Forfait	5 000,00 F	5 000,00 F
Rabotage du revêtement en matériaux enrobés	370	M2	25,00 F	9 250,00 F
Création de fosse de plantation	16	U	100,00 F	1 600,00 F
Fourniture et mise en place terre végétale	36	M3	80,00 F	2 880,00 F
Démolition du Garde-corps en dalles béton sur 1 m de hauteur. Préparation fosses plantations	80	ML	100,00 F	8 000,00 F
Revêtement de sol / Mobilier				
Réalisation d'une placette en béton désactivé	200	M2	400,00 F	88 000,00 F
Réalisation d'un revêtement en enrobé noir pour piétons	315	M2	120,00 F	37 800,00 F
Pose de bordure l'l	150	ML	90,00 F	13 500,00 F
Pose de trame en pavés de grès	225	ML	560,00 F	126 000,00 F
Plantation et gazon				
Plantation de hautes tiges entre les tombes : préparation su sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	14	U	800,00 F	11 200,00 F
Plantation d'ifs taillés 200/225 : préparation du sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	2	U	2 000,00 F	4 000,00 F
Plantation d'une haie d'if (4 plants/M2) préparation su sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	80	ML	150,00 F	12 000,00 F
SOUS-TOTAL 7 HT			319 230,00 F	

La place du village, rue de l'église et rue de la brasserie				
Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation, démolition				
Acquisition de terrains (Parking C.D 30)	180	M2	PM	PM
Installation de chantier / Signalisation	1	Forfait	20 000,00 F	20 000,00 F
Démolition trottoir et revêtement en schiste de la place	1350	M2	20,00 F	27 000,00 F
Assainissement : grille avaloir et raccordement au réseau	5	U	3 500,00 F	17 500,00 F
Evacuation et découpe pour création de fosse de plantation	450	M3	50,00 F	22 500,00 F
Fourniture et mise en place terre végétale	450	M3	80,00 F	36 000,00 F
Revêtement de sol / Mobilier				
Réalisation d'enrobé noir	585	M2	120,00 F	70 200,00 F
Mise en place de pavés de grès pour l'implantation de caniveaux et borduration	165	ML	500,00 F	82 500,00 F
Placette en béton désactivé	200	M2	300,00 F	60 000,00 F
Cheminement en sable stabilisé vers le château	180	M2	60,00 F	10 800,00 F
Réfection et inflexion de la voirie devant la mairie reprise par la DDE	150	M2	PM	PM
Réalisation d'un passage piéton surélevé en brique	50	M2	700,00 F	35 000,00 F
Plots en grès enchainés ou garde-corps en fer forgé	90	ML	2 000,00 F	180 000,00 F
Guide haie	70	ML	40,00 F	2 800,00 F
Enterrement des réseaux souhaitable PM				
Plantation				
Plantation de chênes fastigiés 12/14 : préparation du sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	34	U	800,00 F	27 200,00 F
Massifs arbustifs et plantes grimpantes	250	M2	80,00 F	20 000,00 F
Haies de charmilles	70	ML	30,00 F	2 100,00 F
Plantation de grimpantes, réalisation fosse de plantation et mise en place support	3	U	2 000,00 F	6 000,00 F
Engazonnement	620	M2	8,00 F	4 960,00 F
SOUS-TOTAL 8 HT			651 560,00 F	

La base deloisirs				
Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Prairie du nord				
Plantation d'arbres fruitiers sur tiges : préparation du sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	15	U	500,00 F	7 500,00 F
Clairière de l'araignée				
Jeu d'enfant avec fondation	1	U	40 000,00 F	40 000,00 F

Boisement de baliveaux : préparation du sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	149	M2	80,00 F	11 920,00 F
Etang de pêche				
Boisement de baliveaux préparation du sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	170	M2	80,00 F	13 600,00 F
Plantation de saules têtards 12/14	20	U	500,00 F	10 000,00 F
Plantation de vivaces de berges (iris, massettes, carex,...)	150	M2	110,00 F	16 500,00 F
"La quesnée"(dans la base)				
Abattage et déssouchage d'arbres	10	U	500,00 F	5 000,00 F
Plantation de chênes rouvre 10/12 : préparation du sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	15	U	600,00 F	9 000,00 F
Paradis des enfants				
Château en bois pour enfants de moins de 10 ans (avec fondation)	1	U	30 000,00 F	30 000,00 F
Jeux à ressorts (avec fondation)	3	U	3 500,00 F	10 500,00 F
Clairière de la tranquillité				
Plantation d'Aulnes glutineux (baliveaux) 200/250 : préparation du sol, fourniture, plantation, tuteurage, nettoyage...	10	U	100,00 F	1 000,00 F
Jardins du Manoir				
Plantation de rosiers	20	M2	90,00 F	1 800,00 F
Plantation de vivaces	20	M2	110,00 F	2 200,00 F
Plantation d'arbustes fleuris	20	M2	80,00 F	1 600,00 F
Prairie du Sud				
Plantation de graminés (5 plants/M2)	40	M2	110,00 F	4 400,00 F
Cheminement				
Revêtement en sable stabilisé	2410	M2	55,00 F	132 550,00 F
SOUS-TOTAL 9 HT				297 570,00 F

Axe de la Quesnée				
Prestation	Quantité	Unité	Prix Unitaire	Prix Total HT
Travaux de préparation, démolition				
Installation de chantier	1	Forfait	5 000,00 F	5 000,00 F
Acquisition de terrains	1251	M2	PM	PM
Revêtement de sol / Mobilier				
Revêtement en enrobé noir	3500	M2	120,00 F	420 000,00 F
Borduration PI en linéaire des deux cotés	2000	ML	70,00 F	140 000,00 F
Implantation d'un parcours sportif	1	Forfait	60 000,00 F	60 000,00 F
Plantation				
Plantation de Chênes rouvre en 12/14	100	U	600,00 F	60 000,00 F
SOUS-TOTAL 10 HT				685 000,00 F
TOTAL HT				3 004 970,00 F
TVA(20,6)				619 023,82 F
TOTAL TTC				3 623 993,82 F

TABLEAU RECAPITULATIF

ZONE A AMENAGER	MONTANT DES TRANCHES H.T	AMENAGEMENT PREVU POUR
1 - RUE DE LA CHAPELLE	276 920,00 F	2
2 - RICHE RUE	22 800,00 F	2'
3 - RUE DE LA LOMBARDERIE	61 920,00 F	
4 - RUE DU GRAND HEM	39 200,00 F	
5 - CARREFOUR DE LA D30	371 890,00 F	1'
6 - ECOLE	278 880,00 F	3'
7 - CIMETIERE	319 230,00 F	3
8 - PLACE DU VILLAGE, RUE DE L'EGLISE ET RUE DE LA BRASSERIE	651 560,00 F	1
9 - BASE DE LOISIRS	297 570,00 F	
10 - AXE DE LA QUESNEE	685 000,00 F	
TOTAL H.T	3 004 970,00 F	
T.V.A	619 023,00 F	
TOTAL T.T.C	3 623 993,82 F	

Conclusion

CONCLUSION

L'implantation initiale du village s'est faite au regard du potentiel naturel du territoire, autour d'une économie agricole, celle de la chasse, de l'exploitation de la forêt, des marais et du développement des cultures sur les terres défrichées; Aujourd'hui 4/5 ème des actifs travaillent hors de la commune (1/5 ème hors du département) et ne sont en grande partie pas originaire de la commune, les liens qui existaient entre la société traditionnelle et son territoire sont rompus; la culture villageoise se définit plus par rapport à la sphère urbaine Lilloise que par une appropriation locale d'un cadre de vie peut-être mal perçu et appréhendé.

Une inversion de la tendance passe par la sensibilisation des habitants à la valeur de leur territoire et à la compréhension de ses enjeux. Ceci à travers une mise en valeur du patrimoine naturel et culturel, mise en oeuvre de circuits de randonnées et découverte (ex: circuit des sorcières), implication des structures éducatives, stimulation du tissu associatif local, renforcement de l'identité du village et des hameaux, création d'espaces conviviaux de qualité à l'échelle des différents « quartiers », mise en valeur du "cœur vert" du village (pôle socio-culturel de la base de loisirs) à confirmer et relier à l'ensemble du village, information des habitants sur les possibilités de financement des plantations et sur l'importance des choix de végétaux (P.N.R).

Par ailleurs l'agriculture qui n'est plus une économie dominante ne peut plus jouer à plein son rôle de gestionnaire de l'espace rural, pris en tenaille entre des quotas agricoles de plus en plus stricts et une pression foncière anarchique seule la collectivité locale peut à travers la maîtrise de son urbanisation garantir une certaine lisibilité du paysage rural.

L'enjeu est d'éviter à ce paysage rural (aujourd'hui très fragilisé par sa dépendance envers le modèle de la ville) les dérives communes au paysage périurbain.

La collectivité à un grand rôle à jouer en articulant ces différents objectifs avec une politique de valorisation du cadre de vie cohérente.